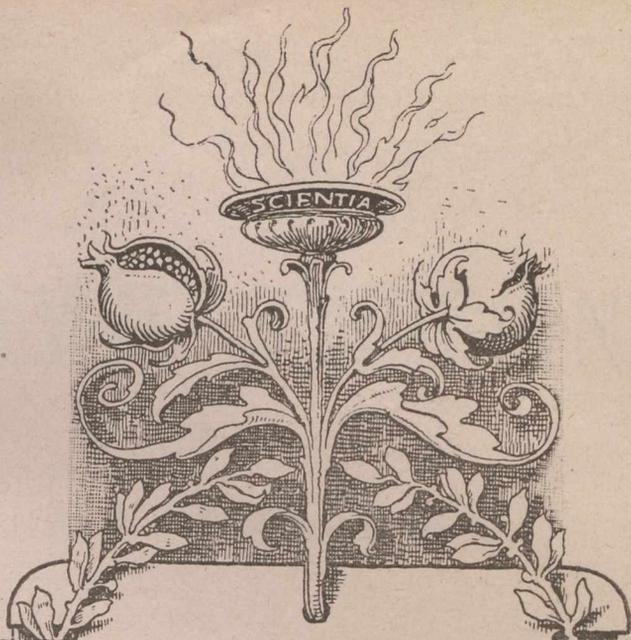


2591473

300



REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME IX

1912

JANVIER - JUIN



REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME IX

1912



LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE
MONTREAL, Canada

M. Louis Gillet

JE voudrais tenter un portrait rapide, un léger crayon, de M. Louis Gillet, conférencier littéraire et critique d'art. Je l'ai peu entendu, mais M. Gillet est de ceux dont les qualités saillantes se dessinent vite dans l'esprit. Je viens de lire avec soin son *Raphaël*, couronné par l'Académie française. Je suis, en art, un pur profane, sans aucune initiation, mais d'autant mieux situé, ce me semble, pour juger des qualités d'exposition : il ne m'arrivera pas de suppléer, à mon insu, par des connaissances techniques, à ce que l'auteur n'aura pas dit clairement.

M. Gillet occupe une place très brillante parmi les conférenciers littéraires que nous avons entendus à l'Université Laval ; par certains côtés il fut hors de pair. Nous ne donnons pas de rangs, non seulement pour ne blesser aucune modestie, mais parce que la comparaison s'établit mal entre des qualités qui sont parfois d'ordre très divers. Remarquons seulement que notre cours de haute littérature a déjà une petite histoire qui n'est pas sans éclat. Il fut inauguré par M. Pierre de Labriolle. On ne pouvait rêver, dans un plus parfait équilibre, les qualités qui font le professeur d'université. M. de Labriolle avait tout, et d'abord une voix merveilleuse. Un peu puritain seulement dans sa carrière spéciale, je veux dire manquant d'un certain abandon, il se faisait une idée bien sévère de la dignité universitaire. Mais de ce côté-là, la contagion n'est pas à craindre. — M. Laurentie n'a guère fait que passer au milieu de nous. Il nous parut pénétrant et spirituel. Mais ses cours, très scintillants, rappelaient plutôt le chroniqueur parisien que le professeur de faculté. Les oeuvres sociales l'ont enlevé à la littérature, et

la littérature ne sait pas encore bien aujourd'hui si c'était la peine qu'on la désertât ainsi. — M. Augustin Leger a témoigné d'un esprit puissant, et il avait en outre pour l'expression de ses idées un riche clavier. Il lui a manqué pour s'imposer à son auditoire un certain nerf dans la conduite de la voix. Mais c'est un homme d'un rare mérite, et jamais son talent ne paraissait mieux que lorsqu'il lui fallait saisir dans sa complexité une théorie d'art. — Ce qui met M. Arnould à part, c'est le souci moral qu'il portait dans sa fonction de professeur. Il ne concevait pas qu'on découpât l'enseignement en tranches nettement séparées, et qu'on isolât la leçon de style de ses attaches avec les autres facultés. Le bien dire lui apparaissait comme l'une seulement des qualités qui font le gentilhomme, et il aurait voulu développer chez ses jeunes élèves tout ce qui fait l'élégance et la noblesse de la vie. Tâche ingrate pour un homme qui n'est que de passage et qui n'est pas soutenu par un ensemble. Les moeurs obéissent à de si fortes poussées ! Mais il est beau à M. Arnould d'avoir eu cette ambition. — M. du Roure est un enfant gâté de la littérature qui promène sur tout ce qu'il fait une facilité sémillante. Mais il est au milieu de nous, et nous attendrons qu'il ait fermé le cycle de son enseignement pour en parler davantage.

* * *

Définir le talent de M. Gillet, cela n'est pas facile. Deux lettrés comme M. René Doumic et M. Louis Gillet, qui partagent le même foyer, qui échangent sans cesse leurs idées, qui discutent ensemble les problèmes littéraires, seront surtout frappés de tout ce qui les sépare. Il est certain que ce sont des esprits assez divers. Pour ne marquer qu'un point, M. Doumic s'attache de plus près à l'étude des idées, de ce mouvement souple, j'allais dire félin, qui rappelle un peu la ma-

nière d'Anatole France. M. Gillet est plus artiste, plus sensible incontestablement au charme de la beauté. Aussi est-il incapable d'écrire longtemps sans s'élever à quelque lumineuse rêverie où il entraîne avec lui son lecteur. Mais tout se rançonne ici-bas, et surtout les belles choses. Ce que M. Gillet gagne en fantaisie il le perd ça et là en précision ; j'en donnerai tout à l'heure un exemple ou deux.

Malgré les différences dont tout le monde sera frappé, il y a pourtant quelque parenté entre le talent de M. Gillet et celui de M. Doumic. Si on ne savait quelles sont exactement leurs relations de famille, on serait tenté de voir là une petite influence d'hérédité. Mais non, c'est pure rencontre, c'est-à-dire hasard. Ou bien c'est la lente action du milieu et de la collaboration. M. Gillet, jeune, a dû admirer beaucoup celui qui devait devenir pour lui une sorte de père, et on n'admire jamais sans imiter un peu. J'ai gardé un souvenir très net des conférences sur la poésie lyrique au XIX^e siècle que nous a données M. Doumic, à l'Université Laval, une semaine durant, sans rompre d'une journée. Je le vois encore venir sur la scène, grand, pâle, un peu voûté. Je vois le geste de ses deux bras arrondis, le vague sourire de sa figure, alors par exemple qu'il nous disait la difficulté de peindre un enfant : " Un homme c'est carré, ou c'est tout rond, ou quelquefois c'est anguleux. Un portrait de femme c'est beaucoup plus délicat : il faut flatter... Mais un enfant ! " Et surtout quand il définissait son bourgeois de Paris, son fameux bourgeois, très curieux de savoir ce que pensent sur l'immortalité de l'âme les danseuses de l'Opéra ! Eh bien, la première fois que j'ai vu M. Gillet au cours du lundi, logeant comme il pouvait ses longues jambes sous la table, la figure un peu blafarde sous la lampe ; quand je l'ai vu s'engager dans sa leçon avec un air d'augure qui s'amuse à tout ce qu'il dit, il m'a semblé qu'il y avait quelque vague ressemblance. Mais tout ceci est l'enveloppe.

M. Doumic et M. Gillet ont en commun un certain tour d'esprit. Cela ne se montre pas bien par des exemples, parce que c'est un esprit à fleur de sujet, jamais appuyé, répandu un peu partout, et qui par conséquent ne se saisit qu'à la longue. Quand M. Gillet dit, dans son étude sur Ernest Hébert : " Fils d'un notaire, il était venu faire son droit à Paris, comme tout le monde ", je crois entendre M. Doumic. Et quand celui-ci dit, dans son discours de réception à l'Académie, à propos de l'Ecole Normale : " Cet extraordinaire bâtiment, par un prodige architectural que je renonce à m'expliquer, est, sous ses quatre faces, tourné vers le nord ", je crois entendre M. Gillet. Il faut appliquer à cet esprit ce que dit Châteaubriand du mystère du style qui est " partout sensible, présent nulle part ". Et par conséquent cela ne se cite pas.—

M. Doumic et M. Gillet ont encore en commun une certaine facilité à dresser, à propos d'un fait menu ou d'une idée assez simple, de petites constructions philosophiques. Oh! tout cela est bien léger, bien fantaisiste, bulles de savon qui un instant réfléchissent l'azur et se crèvent tout de suite. Mais cela répand un grand charme sur le discours. D'ailleurs soyez tranquille, ces théories gracieuses ou mélancoliques, l'auteur ne les prend pas plus que vous au sérieux. A propos de la manière calme et régulière dont Gaston Boissier a disposé sa vie M. Doumic dit : " Je crois fermement à un instinct qui nous avertit en secret du nombre de jours qui nous est compté ; de là cette hâte fébrile si dramatique chez ceux qui ont reçu l'arrêt et savent que l'instant qui vient ne sera pas pour eux. Boissier avait devant lui la journée toute entière : il n'éprouvait pas le besoin de brûler les étapes ". De cette disposition à philosopher sur la vie je pourrais citer chez M. Gillet bien des exemples si j'avais sous la main un texte de ses conférences littéraires.—M. Doumic et M. Gillet ne sont

pas de brillants jongleurs et des joueurs de flûtes. Ils sont doués d'une sensibilité profonde. L'habitude de "l'écriture" ne leur a pas fait une âme artificielle, comme il arrive à certains. M. Doumic avait eu la douleur de perdre son épouse peu de temps avant sa réception à l'Académie. Il en est qui s'appliquent à garder sévèrement hors de leur oeuvre de lettré tout ce qui est de la vie intime et domestique. M. Doumic est trop sincère pour admettre ces dédoublements de personnalité, et puis il était trop atteint... Il a dit sa douleur, dans son discours de réception, au début, d'une manière simple et directe, vers la fin par une insinuation voilée et d'autant plus touchante : "La voix d'êtres chers appelait Boissier, de là-bas. La mort, qui lui avait déjà pris une fille de vingt ans, venait de lui enlever une compagne aimée, vénérée, installant à son foyer cette solitude dont rien, ni la piété des enfants, ni la grâce des tout petits, n'atténue l'horreur". M. Gillet ne sent pas moins vivement. Ayant occasion de m'écrire à la même époque (je ne trahis aucune confidence) il me disait comme là-bas, au foyer de la rue Jacob, on avait peine à reprendre intérêt aux choses de la vie, sous le coup encore du grand deuil, et il ajoutait : "On a presque honte de n'être pas mort soi-même". Voilà un mot à qui on ferait une grande fortune, si seulement il était dans la correspondance d'une Sévigné ou d'un Joubert. M. Gillet a dit cela tout simplement, sans penser à rien, parce qu'il souffrait. Mais quelle vérité ! A qui de nous, quand il a mis au tombeau une personne très aimée, n'a-t-il pas semblé qu'il était un lâche de l'abandonner ainsi pour retourner, lui, aux banalités de la vie quotidienne : "on a presque honte de n'être pas mort soi-même" !

* * *

Mais il est temps d'aborder M. Gillet plus de front. On

n'a pas bien rendu justice à son cours du lundi. A quoi tient le succès ? Eh ! sans doute, M. Gillet avait la voix très hésitante. Dans ses *Souvenirs d'âge mûr* Francisque Sarcey raconte qu'une dame de ses amies lui dit un jour : " Vous, vous êtes insupportable, vous avez l'air si peu sûr de vous ! Quand vous commencez on est mal à l'aise : on a toujours peur que vous ne fassiez un couac ! " A l'Université Laval, au cours du lundi, on n'avait jamais peur que M. Gillet fit un couac : il ne s'engageait pas assez pour cela. Mais il est bien certain qu'il avançait avec le long tâtonnement d'un homme qui, n'ayant prévu que les idées générales, trouve au fur et à mesure et les détails et la forme. Seulement on était si bien récompensé de lui prêter attention ! Quelle riche moëlle, soit dans son analyse des maîtres, soit dans son étude des conditions du style, et quel bonheur d'expression, et quelle verve de gaieté toujours en sourdine, mais jamais absente ! N'espérez pas que M. Gillet, pressé par le besoin de ne pas rester court, va nous dire une banalité : il ne peut. Son cerveau est de ceux où toute chose subit une réfraction puissante, de sorte que rien n'y entre que pour en ressortir modifié. La première fois que je l'entendis il causait sur l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, et rien qu'à côté du sujet il nous ouvrait déjà tout un poème : il partit à rêver de toutes les mains élégantes qui avaient tourné ces pages, soit dans la paix d'un oratoire intime, soit sur le velours d'un prie-Dieu d'église ; il évoqua confusément les pensées inquiètes, les drames cachés, les désenchantements mondains qu'avait bercés et assoupis cette littérature mystique. Oh ! il ne prenait pas le sujet par son côté le plus austère, n'étant pas en chaire. Et puis il faut lui appliquer, je m'en suis convaincu davantage à mesure que j'ai lu ses études d'art, ce qu'il dit lui-même finement d'Ernest Hébert : pour lui la beauté est toujours du genre féminin.

Quand je retournai entendre M. Gillet, quelque temps plus tard, il nous transporta bien loin de saint François de Sales, et rien ne montre mieux la souplesse de son talent que la violente antithèse des deux sujets. Je ne sais si j'oserai vous dire de quoi il nous parla : je n'ai pas sa légèreté de touche. Vous vous rappelez les dernières paroles que prononce Alceste, dans le *Misanthrope*, tout à la fin du drame, et vous savez quelle amusante parodie on en a faite. Eh bien, c'était cela. Et moi je ne savais ce que je devais admirer le plus, de la virtuosité du conférencier ou de son audace. Vous êtes peut-être curieux de savoir comment cela a passé. Oh ! très bien : une moitié de l'auditoire n'a rien compris et l'autre moitié était assez intelligente pour ne pas se formaliser.

Pour revenir à la manière hésitante de lancer la phrase, qui, chez certains, est un procédé voulu, chez d'autres une seconde nature, quand on y est habitué, cela ne déplaît pas. Avouez qu'on saisit mieux la pensée de l'orateur, avec toutes ses sinuosités, quand on la voit ainsi se lever pour ainsi dire dans son esprit, incertaine d'elle-même, puis doucement se dessiner et prendre sa forme définitive. En outre, cette mimique forme parfois une sorte de commentaire qui cisèle la pensée et la fouille. L'harmonie du discours, égale et comme mécanique, ne produit pas le même effet. Les hommes de théâtre le savent bien et, par choix, ne parlent pas autrement.

Les conférences que donnait M. Gillet le mercredi, deux fois par mois, étaient d'une bien plus grande tenue que son cours didactique. Mais justement, comme nous passons d'une salle à l'autre, j'en profiterai pour remarquer que M. Gillet "professe" toujours. La conversation même ne semble pas lui être une détente : il y porte encore la lente application d'un homme qui bâtit des systèmes et qui burine avec scru-

pule une pensée savante. Il fait cela d'ailleurs avec joie d'esprit et par conséquent sans fatigue. On va loin quand on est actif à ce point et qu'on peut poursuivre sans trêve le jeu des idées et les mérites de la forme. Renan, dans un article sur le *Journal des Débats*, dit à propos de Saint-Marc Girardin : " Il m'intimidait un peu, comme le font en général les universitaires. Ils parlent trop bien. Une de mes manies est de faire exprès des phrases incorrectes, où l'accent de pensée porte justement sur l'incorrection qui le fait saillir " : Le grand écrivain ne semble pas remarquer qu'il en est presque toujours ainsi chez les hommes cultivés : l'incorrection, quand il s'en permettent une, coïncide avec la pensée de valeur. Mais c'est là toute une petite psychologie que je n'ai pas à poursuivre. Quoiqu'il en soit, M. Gillet est de ces universitaires qui ne font jamais de faute, hélas ! Et sans doute il eût intimidé l'auteur de *La vie de Jésus*. Mais quand Renan dit qu'on l'intimide, c'est pure coquetterie.

Dans les grandes conférences du mercredi ce qui frappait d'abord c'en était la belle ordonnance. Quand tous les détails commençaient à s'effacer dans l'esprit, au lendemain d'une séance, sauf ces traits brillants qui continuent toujours à sillonner la mémoire, on gardait le dessin d'une forte charpente qui se tenait par elle-même. C'est là une qualité bien française. On cite sans cesse le mot de La Bruyère : " C'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule, etc." Mais une conférence bien posée, c'est comme un livre, proportion gardée, et il y faut certaines qualités de conduite et d'économie, un métier enfin où les Français semblent mieux entendus que les autres. Que de fois, en se lisant dans une traduction française, un Anglais ou un Allemand a admiré une clarté, un art de groupement que d'abord il ne se soupçonnait pas. Mais ce n'est pas ce mérite de la composition qui distingue surtout M. Gillet, c'est le style ! Il a le don,

cela est certain. Son style a du mordant. Ça et là il a des effets de familiarité éloquentes, des tons crus, des oppositions de mots inattendues, comme en trouvent ceux-là seuls qui sont doués pour créer la langue. Quand il décrit un tableau de maître, une scène de la nature, ou une situation morale, à chaque adjectif qu'il pose je crois voir son outil de graveur qui enlève une petite lame d'or sur la plaque où se poursuit son dessin. Puis, d'endroit en endroit, la composition s'épand en une large nappé : c'est la faculté de rêve et de fantaisie qui reprend ses droits. Dans les pages qui sont plus fortement écrites, M. Gillet a deux manières. Parfois il décrit *con amore* une chose, toile ou nature, qui l'a séduit, et alors son style chaud, vif, coule d'un mouvement très berceur. Je citerai comme exemple le morceau sur *La Malaria*. On parle timidement des hommes qui n'ont pas encore conquis toute la notoriété qui semble leur être promise. Je doute pourtant que les anthologies contiennent beaucoup de pages supérieures à celle-ci :

LA MALARIA. — “ Qui ne se rappelle ce tableau étouffé, encaissé, ce ciel de Coccyte bas, cuivré de taches jaunes, cette eau inerte, terne, poissée de pourriture, et partout cette brume, ce mauvais air qui flotte comme une cendre empoisonnée qu'on respire et qui tue ? Le long de ces rivages de l'ombre de la mort, glisse une barque plate chargée de vies dolentes. Depuis la moribonde qui grelotte sous ces couvertures, les yeux dilatés par la fièvre dans sa face d'albâtre ; depuis l'aïeule au profit d'ombre qui berbe le *bambino* ; jusqu'au jeune gars apathique, aux yeux cerclés de bistre, qui se couche sur le flanc, ne pense à rien et attend, et au pilote debout, appuyé sur son croc, à l'avant de la barque, pas une attitude qui ne révèle une nuance du mal, le découragement, la langueur, l'atonie de ce qui se sent mourir.

Cependant, nonchalante, appuyée au bordage, la main négligemment pendante, montrant sa nuque dorée à pulpe de beau fruit, une fille de Giorgione étale les richesses de ses formes superbes, comme l'image épanouie de ces trésors vivants que le fléau dévore. Tout cela était peint comme c'était conçu, aisément, d'un seul jet, sans tourments, sans efforts, dans une gamme chaude et sourde, opulente et contenue, d'un charme vénitien, avec un luxe et un émail, une fleur d'expression, une spontanéité qui ne reviendront plus. Une barque, un fleuve, des passagers qui se résignent ou s'effraient, depuis la barque de Gènesareth jusqu'à celle de Don Juan, et de celle de Dante à celle de Prud'hon, combien de fois ces quelques données n'ont-elles pas servi à exprimer l'émoi, la confiance, la crainte ou la prière? Ici, tout est nouveau, particulier, local, et cependant tout prend un sens, une valeur générale: c'est la délicieuse élégie de la jeunesse éphémère et de la beauté menacée. . . . "

Ayant lu cette page de prose merveilleuse, j'éprouve d'abord le besoin de n'aller pas plus loin, et je reste quelques instants songeur. Je soupçonne bien l'auteur de donner à cette scène des Marais Pontins un recul et une profondeur qui n'étaient pas dans la conception du peintre. Mais je lui en suis plutôt reconnaissant. Et pourquoi serait-on poète sinon pour suggérer, à propos d'un spectacle, des pensées qui le dépassent? Quoiqu'il en soit, après la lecture de ces lignes, le tableau est vu. Il est impossible, avec de simples mots, je ne dis pas d'évoquer du fond du souvenir, mais de révéler absolument une toile; il est impossible d'en mieux montrer non pas les lignes, ce qui serait moins difficile, mais les couleurs mêmes avec la variété de leurs tons.

M. Gillet a une autre manière. Quand il veut peindre des personnages à la fois puissants et peu sympathiques, sa verve s'exalte, elle devient familière, presque méchante: la

figure qu'il nous présente se dresse en un relief surprenant. Je crois voir, dans son atelier, un Rude ou un Rodin dégrossissant d'un pouce énergique un énorme bloc de glaise, pour en faire sortir un profil de monstre qui ne s'oubliera plus. M. Gillet se grise alors à son propre travail et dépasse un peu la mesure. Son Jules II et son Léon X rappelleront, j'en ai peur, ces personnages des albums historiques pour enfants, où l'on nous montre les princes un peu en caricature, poussant jusqu'à l'outrance les traits classiques de leur physionomie : le roi Dagobert met sa culotte à l'envers, naturellement ; Charlemagne fait fuir tous les pâtres de la montagne quand il parle " avec sa grande voix " ; Louis XI regarde d'un air féroce dans la cage où il fait mettre ceux qui lui déplaisent ; Henri IV, le nez plus aquilin qu'il n'est nécessaire, paraît au seuil d'une chaumière où il y a la poule au pot, etc.

Donnons maintenant comme exemple deux des statues colossales fondues dans les ateliers de M. Gillet.

JULES II. — " L'homme extraordinaire que l'Eglise avait à sa tête, et qui prit pour l'histoire le nom de Jules II, était, lors du conclave dont il sortit l'élu, âgé de soixante ans. Il y en avait trente qu'il attendait ce jour-là. La médaille de Caradosse qui commémore son exaltation montre la frénésie d'action qui bouillait dans cette âme : un mufle brusque et néronien, lancé avec colère sur un fanon de boeuf, comme une pierre hors de sa fronde. Depuis Avignon, aucun pape n'avait eu une idée si grandiose du rôle de la chaire de Saint-Pierre. Peu lettré, détestant le grimoire, il aimait les arts pour l'image sensible qu'ils donnent de la puissance. Construire, c'était encore agir, remuer de la matière et des hommes, imprimer au monde une idée physique et indiscutable de sa force. Vivre dans un Vatican surhumain, dormir dans un tombeau, à la taille d'un géant, au chevet d'un pro-

digieux et colossal Saint-Pierre, tel fut le premier de ses rêves ; et il venait encore d'attacher Michel-Ange à la voûte de la Sixtine, pour y officier en présence d'un peuple de Titans. Ce pape terrible n'était pas homme à demeurer longtemps dans les appartements aménagés pour un Borgia. Là tout lui était odieux, jusqu'à cette folie du clinquant et de la chamarrure dont Pintoricchio avait amusé le goût peu sûr de l'Espagnol. Jules y étouffait. . . ”

LÉON X. — “ C'est un assez petit personnage, à côté du colosse qui vient de disparaître, ce pape de trente-huit ans, ce fils du magnifique, léger, dissipateur, brouillon, ce mol épicurien qui, le soir du conclave, écrivait à son frère : “ Jouissons de la papauté puisque Dieu nous la donne ”, et dont l'étourderie ruineuse devait conduire l'Eglise au plus grave désastre de son histoire. Ce fut un heureux : c'est son vice. Pour avoir adoré les ornements de la vie, les délices, le luxe, les beaux tableaux, la fine vaisselle, l'histoire, à son tour, lui fait grâce, oublie ses crimes, sa simonie, ses paniques sanguinaires, et ne veut voir en lui que le prince des dilettantes. Il y a du Trimalcion chez ce jouisseur suprême. Dans cette gelée de chairs douillettes, basse sur pieds, incapable d'efforts, les sensations pénètrent avec une acuité exquise. Certaines musiques le font défaillir. . . ”

Nous voilà loin des fades chromolithographies que nous a données Audin. Si je rapproche ces portraits de M. Gillet de ceux des albums d'écoliers, c'est uniquement au point de vue d'un certain grossissement, parce que les portraits de M. Gillet sont très étudiés. Ils le sont même tellement qu'on soupçonne l'auteur, emporté par sa verve, de n'avoir pas su arrêter à temps son pinceau.

J'ai dit plus haut comme M. Gillet montait aisément, à propos d'idées parfois assez simples, à quelque brillante synthèse. Il m'en est resté un souvenir enchanteur : je veux dire le petit discours que fit M. Gillet au Monument National lors de la conférence de M. le chanoine Daniel. L'orateur de la soirée avait causé sur la Bretagne, choisissant avec beaucoup d'art les traits de mœurs qui pouvaient intéresser, parfois attendrir et plus souvent égayer. S'il fut plutôt populaire que lettré ce fut de parti pris et par adaptation aux circonstances. M. Gillet, professeur d'Université, prit un ton très différent. Son discours—il dura cinq minutes—aurait pu se comparer à l'une de ces compositions savantes que Messonnier fait tenir sur une toile de douze pouces carrés, et où la loupe ne révèle ni une faiblesse ni une dissonance. La soirée appartenant à la Bretagne, M. Gillet en prit occasion de comparer le génie des différentes provinces, depuis la laborieuse Normandie jusqu'à la Gascogne pétillante et la Provence ensoleillée. Il en conclut que la Providence, en balançant ainsi les influences les unes par les autres, semble avoir voulu former un type national bien nuancé et voisin de la perfection. Ce discours à l'impression couvrirait une page et demi, mais ce fut une de ces choses achevées qui mériteraient de ne pas mourir.

Encore un mot, aujourd'hui, sur un caractère du talent de M. Gillet que le lecteur aura d'ailleurs aperçu de lui-même. Il y a des ouvrages du plus haut mérite qui n'offrent pas de "morceaux". La pensée s'y distribue d'une manière égale. Les qualités de composition, d'harmonie, de clarté ou de coloris y sont partout présentes et presque au même degré. Si on veut faire un extrait, on ne voit pas bien où appuyer le ciseau. Les livres de Cousin peut-être sont de ce genre, ou bien ceux de Sainte-Beuve, je ne suis pas sûr. Il est des œuvres au contraire où l'inspiration paraît plus variée. Quand

vous fermez le livre, certains passages vous laissent un flamboiement dans la mémoire, et vous n'êtes pas en peine pour en retrouver le chapitre et la page. Ce n'est pas que ces morceaux aient été introduits là artificiellement; c'est plutôt que les auteurs dont je parle ont une gamme très étendue et qu'ils savent être parfois sobres et parfois éclatants. On sait que M. Gillet appartient à cette dernière classe d'écrivains. Donnons encore dans son oeuvre (je n'ai guère en main que son *Raphaël*) quelques courtes citations pour faire connaître son tour de main.

LA CERVARA.—“ A deux heures de Rome, ce coin de l'Italie est à peu près sauvage. On y mène une vie que n'a pas avilie le contact du progrès. Vie mâle, noble et rude. On manque de tout. Ce sont encore les moeurs du monde primitif, les habitudes sans âge de l'homme patriarcal. Les figures s'y meuvent, en quelque sorte, dans l'éternel; une cadence du fond des temps rythme des gestes séculaires. Ces paysans sont beaux. Pas une vulgarité, pas une faute de goût. La seule ambition est de ne pas mourir de faim. Passé cela, nul besoin, et la plus magnifique liberté intérieure. On comprend que cette race d'aristocrates exquis ait vu éclore la plus radieuse aventure spirituelle, la dernière création mystique du moyen âge ⁽¹⁾. On se prend, là-haut, à douter de la civilisation. De combien de choses superflues nous nous embarrassons! Combien notre confort a surchargé la vie! Et ce bien-être, dont nous sommes si vains, que ne nous coûte-t-il pas en noblesse et en poésie ? ”

RAPHAËL.—“ Il était délicat et de complexion frêle, pâle sous de longs cheveux noirs. On ne peut dire qu'il fût beau : l'extrémité du nez manque un peu de finesse, le sourcil rond, la bouche grande, donnent à son visage sans accent un air

(1) Saint François d'Assise.

naïf et même un peu simple. Tout devait changer lorsque cette bouche s'ouvrait, que le regard brillait, que cette tête, toujours penchée au repos comme une fleur trop lourde, s'animait du désir de plaire : car tout le monde s'accorde à dire qu'il était charmant. Sa taille ne dépassait pas sept palmes cinq onces et trois minutes romaines (un peu plus de cinq pieds). Jamais la barbe n'ombragea ses lèvres ni ses joues. Et c'était la surprise de quiconque l'approchait, que cet adolescent aimable, à la mine ingénue, au corps un peu chétif, fût ce magnifique génie qu'on appelait Raphaël. »

LES RIVAUX DE RAPHAËL. — “ Qu'est-ce, auprès de la production immense de Raphaël, que la douzaine de fragments laissés par Léonard ? Qu'est-ce, au prix de cette souplesse et de cette variété, que ce furieux hurlement vers l'idéal de Michel-Ange ? Velasquez a promené un regard souverain sur la petite scène où l'a placé la destinée, et rien n'égale la majesté lumineuse de ce regard, si ce n'est la médiocrité du champ qui l'emprisonne. Rembrandt filtre à travers de l'ombre une espèce de jour souffrant, et, dans cette lueur douteuse et clignotante qu'il projette sur la vie, nous montre un infini hagard, une réalité indistincte de la vision : mais si le résultat est immense, le système n'est-il pas étroit ? Rubens seul, en dépit de son lyrisme exalté et de sa rhétorique musculeuse et ronflante, et plus encore Titien, dans une langue plus châtiée, moins populaire, plus profonde, égalent Raphaël par l'ampleur de leurs vues sur le monde. Peut-on nier pourtant qu'il n'y ait chez eux quelque chose de local, un accent de terroir, qui rappellera toujours, dans ces impressions magnifiques de l'homme, le Vénitien et le Flamand ? Par un privilège sans exemple, Raphaël échappe à toutes ces déterminations. ”

À SUIVRE.

L.-Hector FILIATRAULT.

Une oeuvre prospère

AU mois de mai 1892, vingt-cinq hommes répondaient à l'appel de l'*Union Educationnelle*, dans les salles du *Club Catholique* de New York, pour discuter la possibilité d'organiser une *Ecole catholique d'été* ⁽¹⁾, dans laquelle on étudierait la philosophie, les sciences, la littérature, les arts et la religion, sous la direction de maîtres dont la compétence et la piété inspireraient la confiance et garantiraient la sûreté de doctrine.

Nos voisins, les Américains, sont prompts à l'action. Immédiatement, on forma un comité, dont le premier président fut M. l'abbé Sheedy, de Pittsburg. Avec une belle audace, on alla de l'avant. On résolut de tenir une première session à New London, Connecticut. Les espérances les plus ardentes furent dépassées. Les disciples vinrent de toutes les parties du pays et les maîtres les plus en renom s'offrirent à donner des leçons.

Cette expérience établit l'opportunité de faire entrer l'institution dans le système d'éducation supérieure. Dès lors, on lui chercha une demeure permanente. Beaucoup se disputèrent l'honneur de lui donner l'hospitalité. Des offres séduisantes furent faites. Nulle, assurément, ne fut plus alléchante que celle de la *Delaware and Hudson R. R. Corporation*. Elle offrait sur les bords du lac Champlain, à Cliff Haven, une propriété de quatre cent cinquante acres, à la seule condition pour l'*Ecole catholique d'été* de faire les améliorations requises.

(1) *The Catholic Summer School.*

On comprend que les fondateurs aient très vite accepté de venir planter leur tente sur ce joli coin de terre que la nature a décoré avec tant de grâce. Vous avez à vos pieds le lac Champlain, dont les eaux limpides comme le crystal étincellent sous les reflets du soleil. Vos yeux se promènent agréablement de la chaîne des Montagnes Vertes du Vermont à l'est aux Adirondacks du New York qui s'élèvent avec majesté vers l'ouest. Et c'est dans cette belle vallée qui avoisine le lac que s'étendent les vastes prairies où prennent leurs joyeux ébats les travailleurs de l'année en quête de santé, de repos et d'exercice. Les organisateurs acceptèrent donc ce terrain pour en faire le siège permanent de l'*Ecole catholique d'été*.

Il s'agissait ensuite de donner l'existence légale à la nouvelle institution. Les *Régents* de l'Université de l'Etat de New York accordèrent une charte absolue en vertu de laquelle l'*Ecole* naissait à la vie civile sous les lois de l'Etat de New York et entrait dans la catégorie des oeuvres d'extension universitaire.

Les sessions de 1893 et 1894 se tinrent dans le village de Plattsburgh. En 1895, on se réunit à Cliff Haven. On avait eu le temps de construire le *club champlain*, l'*auditorium*, la *salle à dîner* et plusieurs *cottages*. A partir de 1895, les progrès furent rapides. Les syndics déployèrent une grande activité pour l'embellissement du terrain. On se rend compte aujourd'hui des succès obtenus en contemplant avec plaisir toutes ces gentilles maisonnettes qui s'élèvent gracieusement, le long de routes bien tracées, au milieu des arbres que l'on a su conserver avec soin. C'est l'art qui est venu s'ajouter à la nature pour rendre agréable le séjour sur les bords du lac Champlain.

Au mois de juillet dernier, s'ouvrait la vingtième session de l'*Ecole catholique d'été*. Il ne serait certes pas sans inté-

rêt—mais il serait trop long—de jeter un coup d'oeil retrospectif sur l'oeuvre accomplie. Le programme des conférences démontre clairement que l'on n'a jamais perdu de vue l'oeuvre d'éducation populaire entreprise. Que d'idées ont été répandues sur les problèmes dont notre temps porte avec lui l'angoisse ! Les sceptiques souriront à cette affirmation ? Pour des esprits nourris de la pensée matérialiste, pour des adorateurs de la force, même pour certains chrétiens à la foi dolente, qu'importe ceux qui croient à la puissance et de l'idée, au dynamisme de la vertu, aux énergies surnaturelles de la foi ! Mais les âmes qui ne veulent pas se laisser prendre aux promesses trompeuses d'un bonheur tout matériel chercheront toujours à ensemer le champ de Dieu. Bien des fois sans doute, les promoteurs de l'*Ecole catholique d'été* se sont demandé, eux aussi, ce qu'il adviendrait des idées jetées à profusion parmi les auditeurs qui venaient à eux de toutes les parties des Etats-Unis. Aujourd'hui, nous sentons que l'oeuvre a grandi par l'action qu'elle engendre, par les forces qu'elle révèle, par l'union qu'elle fomenté, et nous nous rappelons ces belles paroles d'Ozanam : “ Quand l'hiver commence, il semble que toute la végétation va périr, le vent balaye fleurs et feuilles ; mais il se conserve quelque chose de petit, d'inaperçu, de sec et de poudreux : ce sont des graines et toute la vie végétale y est renfermée ! La Providence en prend soin, elle leur donne une écorce qui les protège contre la saison mauvaise, quelques-unes ont comme des ailes pour voyager dans l'air, la tempête les emporte, les eaux les entraînent jusqu'à ce qu'elles aient trouvé la terre et le rayon de soleil qu'il leur faut pour refleurir ”. De même, la doctrine catholique, ramassée en des formules qui paraissent sèches, finit toujours par traverser les mauvaises saisons. Elle rencontre des âmes avides de lumière et prodigues de dévouement. Alors, elle forme des hommes capables de répondre

aux troublantes et formidables questions partout posées. Ils s'en vont, avec une ardeur inconnue jusque-là, porter des certitudes, des lumières et des secours à une société vidée de la sève chrétienne.

Ce me fut un plaisir bien réel de passer encore cette année, quelques jours de vacances à l'*Ecole d'été* de nos voisins. Cette fois je n'y retournais plus comme élève. J'y allais en professeur parler de la race française au Canada, sujet qui reste cher à tout descendant de la grande nation qui a porté les exploits de Dieu à travers le monde. Inutile de dire que j'y ai mis toute mon âme.

Au surplus, tout nous parle de la France sur les bords de ce lac Champlain. Il me semblait voir sur les ondes paisibles le grand découvreur s'avancer, pour la première fois, au milieu de cette nature si paisible, dont les échos n'avaient connu et répété jusque-là que le farouche cri de guerre de l'Indien. Ici, les deux plus puissantes nations de l'époque—La France et l'Angleterre—se sont longtemps disputé la suprématie sur la terre d'Amérique. Ces deux peuples, si différents par leurs dispositions, leurs coutumes, leurs institutions sociales et politiques, leur langue et leur religion, se sont livré de sanglantes batailles. Tout près, Montcalm a remporté la victoire de Carillon qui reste inscrite en lettres de feu dans nos fastes militaires. Avec quelle vérité M. Chapais a pu dire dans son beau livre: " Un siècle et demi s'est écoulé depuis le jour où la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, épousant d'antiques querelles, se sont rencontrées en champ clos sur les hauteurs historiques de Ticondéroga; bien des événements se sont passés, bien des espoirs ont été déçus, bien des craintes se sont changées en sécurité; mais le nom de ce fort, aujourd'hui demantelé, retentit toujours à nos oreilles comme une sonnerie de clairon. Lorsqu'on le prononce devant nous, dans notre imagination émue nous voyons passer soudain...

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux,

et jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux, le souvenir de cette victoire franco-canadienne va remuer encore la fibre populaire " (2).

Toutefois cette gloire des armes devait un jour sombrer sous les murs de Québec. La conquête des missionnaires, elle, est plus durable. Les travaux des Jésuites ont opéré des conversions nombreuses dans cette région arrosée de leur sang. Non contents de catholiciser les Hurons et les Algonquins, ces prêtres admirables, on s'en souvient, entreprirent la tâche héroïque de prêcher les Iroquois. Ils ont moissonné les fruits de leurs labeurs. Leurs noms, inscrits au livre de vie, avec tous ceux de leurs néophytes qu'ils ont sanctifiés, sont auréolés d'une gloire qui ne connaîtra jamais de déclin.

Il est facile de provoquer l'enthousiasme de ses auditeurs quand on parle de notre histoire dans un lieu tout plein de ses plus beaux souvenirs. Il l'est beaucoup moins, quand on entreprend de prouver à certains milieux anglais ou américains que nous parlons le vrai français.

On a volontiers de la compassion, de l'admiration même, pour les fils des 60,000 colons français, laissés, à la conquête, sur les bords du Saint-Laurent. Mais on ne se résigne guère à admettre que nous ne parlons pas une espèce de jargon assez semblable à celui que Drummond met stupidement dans la bouche de son " habitant ". Si, par malheur, quelque farceur s'est avisé de donner, devant eux, des conférences sur l'oeuvre du docteur sans en expliquer convenablement le caractère, les Américains vous écouteront avec respect sans doute, mais vous ne détruirez pas totalement la fausse impression qui leur est entrée dans l'âme. Oh ! qu'il serait nécessaire

(2) *Le Marquis de Montcalm*, par Thomas Chapais, Québec, 1911.

de refaire souvent en anglais la thèse de feu M. Tardivel sur la *Langue française au Canada* ⁽³⁾. On apprendrait d'abord à bien des gens que le doux parler de France est officiel au Canada, et que la langue parlée par les Canadiens est la vraie langue française. D'ailleurs ce ne sont pas ceux qui ignorent totalement la langue française qui peuvent être bons juges en la matière. J'aime mieux les témoignages des Français de France. Gailly de Taurines, dans son livre *La nation canadienne*, publié en 1894, en cite toute une série, dont je ne veux retenir que celui de Xavier Marmier. Marmier n'hésite pas à dire que le "peuple en général parle correctement et qu'il n'y a pas chez nous ce que nos voisins appellent si dédaigneusement le *canadian patois* en opposition au *parisian french*". Pour nous, nous continuerons d'aimer notre langue, de la préserver contre l'envahissement des anglicismes, de l'épurer, de la cultiver sous toutes ses formes.

Aimer sa langue, c'est aimer sa vieille mère,
C'est aimer son clocher, sa maison sous le chaume,
Son petit pré, son champ où le lièvre est au gîte,
Ses chênes chargés de ramure... ⁽⁴⁾

* * *

La clientèle du *Catholic Summer School of America* reste toujours distinguée. Prêtres, magistrats, avocats, médecins, hommes de lettres, professeurs d'université, instituteurs ou institutrices, hommes de la finance ou du commerce, viennent ici avec leur famille dans un paysage enchanteur

⁽³⁾ *La langue française au Canada*, par J.-P. Tardivel, Montréal.

⁽⁴⁾ Vermentonze.

renouveler leur bail avec la vie “ et rétablir l'équilibre entre l'esprit et le corps ” (5). Tout en se reposant, ils font provision d'idées nouvelles qu'ils iront porter dans leur ville respective. Ils développent, au témoignage d'un juge de Providence que j'eus la bonne fortune de mieux connaître, la foi catholique dans leur vie individuelle et familiale pour aller travailler ensuite à sa diffusion dans la société tout entière. On retrouve les figures connues au milieu des nouvelles. Toujours l'union cordiale règne sans contrainte et comme par un sentiment unanime. Les amis, venus pour la première fois, sont frappés du caractère appliqué et consciencieux de tous. Ils n'admirent pas moins l'ardeur générale au jeu. Après tout, l'on est en vacances et l'on comprend le vieil adage—que je ne traduis pas pour lui conserver toute sa saveur : *All work and no play makes Jack a dull boy*. C'est vrai de l'homme, et de la femme aussi. On ne l'oublie pas sur les bords du lac Champlain.

Le soir, nous restons dans les allées du parc. C'est le charme des causeries qui se continueront sur les galeries des élégants cottages. Toute la bonne et simple spontanéité qui règne au sein des grandes familles bénies de Dieu se retrouve dans ces conversations faciles, à l'heure où les impressions se tassent, où les souvenirs se rassemblent. Si elle ne faisait pas jouir de cette intimité, où, sans se rechercher et sans exclure personne, on se reconnaît pourtant les mêmes aspirations, l'*Ecole* manquerait d'un je ne sais quoi d'essentiel et de profond.

C'est une atmosphère catholique que l'on respire pendant quelques jours, quelques semaines, quelques mois au *pays de la vie intense!* On quitte le lac avec le ferme espoir d'y revenir, mais aussi avec la résolution de travailler dans

(5) Tyndall.

l'intervalle pour le règne du Christ et de l'Eglise. Donner le pain de l'intelligence aux foules affamées, défendre le droit éternel qui fait les consciences libres et sauvegarde le patrimoine de l'humanité, organiser la société suivant la norme évangélique, voilà bien l'ambition des âmes d'élite. C'est celle qui vient naturellement à tous ces hommes d'action, qui vont à l'*Ecole* se cultiver, en se reposant. Mais c'est aussi préparer ce que l'on a appelé " le sous-sol de la société de demain ".

Le catholique a ici des guides qui le conduisent. Il peut envisager les graves problèmes avec confiance. Le bon Père Hickey, président actuel du *Catholic Summer School of America*, est le maître des maîtres. C'est un de ces hommes qui savent d'où ils viennent, où ils vont et de quel prix est, aux yeux de Dieu, cette vie qu'ils reconnaissent avoir reçue de lui. Il ne perd jamais son calme. Volontiers, je crois, il dirait avec le mousse de la simple et vieille histoire, impassible au milieu de la tempête et qui répond à ceux qui s'en étonnent : " Pourquoi aurais-je peur, puisque c'est papa qui tient la barre ? ". Le président actuel nous dirait, lui aussi, avec son esprit de foi, qu'au milieu des flots qui s'élèvent courroucés, nous avons " un père qui tient la barre " : le Souverain Pontife !

Philippe PERRIER.

Un poète de la Nature

LOUIS MERCIER

(SUITE *)

N'ARRIVE à l'étude du procédé qui m'apparaît le plus caractéristique du genre poétique de Louis Mercier, je veux dire l'humanisation de la sensation et l'humanisation des choses. Certes ce n'est pas lui qui l'a inventé, ce procédé. Il est vieux comme l'esprit humain et on peut dire qu'au premier temps du monde, il était la loi même du langage. Dans son ignorance des lois naturelles, l'homme était porté à se figurer toutes choses comme douées de spontanéité et de conscience, et à transporter ses sentiments en elles. Le langage ne devait, semble-t-il, avoir alors rien de convenu. Aussi émotif que possible, il exprimait directement l'ébranlement de l'âme humaine au contact de la réalité. Mais le besoin d'organiser leurs expériences, la nécessité de considérer les choses surtout par rapport aux services qu'on en peut tirer, ont amené peu à peu les hommes à simplifier la réalité et à ne plus voir en elle que ses caractères les plus généraux ou ses propriétés utilisables. Le langage est devenu rationel. La réalité s'est voilée et il faut faire effort pour apercevoir le visage des choses sous les étiquettes de l'abstraction. Les métaphores jadis expressives se sont banalisées peu à peu; elles ont perdu leur relief comme les pièces de monnaie qui ont trop circulé; elles n'ont plus qu'une valeur conventionnelle et n'expriment de la réalité que l'idée générale.

Etre poète consiste surtout à sortir des conventions, à briser le moule étroit du sens commun, à lever le voile qui cache la réalité, à la regarder avec des yeux que ne trouble aucune préoccupation uti-

(*) Cf. la livraison de novembre, 1911.

litaire, à la refléter avec une âme vierge. Les images qui s'épanouissent alors dans l'âme ont la beauté et le parfum des fleurs qui viennent d'éclorre. Ce ne sont plus des fleurs fanées, étiquetées aux pages des dictionnaires—ces grands herbiers des mots !

Louis Mercier a ce don de voir les choses en-dehors des conventions établies et d'en recevoir ainsi une impression originale. Le contact étant direct, l'émotion a toute sa fraîcheur et toute son intensité. C'est comme s'il découvrait pour la première fois le monde... Il retrouve donc tout naturellement ce procédé primitif, et éminemment poétique, qui consiste à transposer dans la nature extérieure sa vie et ses sentiments, à saisir l'attitude des choses et à l'interpréter, dans un tressaillement de l'âme, comme un geste humain. La notation anthropomorphique se substitue à la notation simple. Elle n'est pas plaquée à côté sous forme de comparaison. L'aspect des choses ayant ému la sensibilité du poète, son âme est entrée en elles pour leur donner la vie, animer leur attitude rigide ou rythmer leurs mouvements. C'est de leur intérieur même qu'il nous parle et non plus du dehors. Leur visage n'est point altéré. Nous les reconnaissons, car la sympathie intelligente de l'artiste a moulé sa vie dans leurs formes. Mais elles prennent une expression nouvelle qui leur vient du rayonnement de l'âme humaine à travers la matière. Là est le charme profond de la poésie de Louis Mercier et sa véritable originalité.

Il est nécessaire d'étudier de près le procédé et de montrer par quelques exemples les heureux effets qu'il produit et les formes diverses qu'il prend dans les *Voix de la Terre* et le *Poème de la Maison*. Sous sa forme la plus simple, c'est l'humanisation d'une perception.

Un soir de novembre, les feuilles jaunies sont prêtes à tomber :

Crainte de faire choir sa frondaison fanée,
Pas un arbre n'a remué de la journée,
Et les grands chênes n'ont respiré qu'en tremblant (1).

(1) *Les Bois ont peur.*

La nuit enveloppe peu à peu les bois. Le vent frais du soir agite les branches :

Une sourde rumeur dans le silence flotte,
Et c'est comme le bruit que ferait un marcheur
Dont les pieds sur le sol ne poseraient qu'à peine,
Mais que l'on entendrait venir à son haleine...
Qui donc dans l'ombre approche ainsi ? (2).

Maintenant c'est le matin. Dans la première clarté de l'aube on voit remuer doucement les branches :

Les êtres délivrés de l'ombre se rassurent
Les arbres du coteau s'entresalaient, heureux
De retrouver le jour dans leurs branches obscures (3).

Une église de village, au milieu des blés mûrs dont les épis s'inclinent :

L'église s'élève au penchant
D'une colline matinale :
Sa porte regarde les champs,
Où l'or pâle des blés s'étale.

Une cloche tinte trois coups :
C'est la messe des jours qui sonne.
Un prêtre à l'autel est debout ;
Dans les chaises des nefs, personne.

Bruits familiers du petit bourg qui s'éveille :

Puis un grand silence renait
Et le matin semble en prière.

(2) *Les Bois ont peur.*

(3) *La Porte.*

Et, de loin dans les champs, pareils
 A quelque foule qui se presse,
 Inclinant leur front au soleil,
 Les blés assistent à la messe ⁽⁴⁾.

Les ceps des vignes sont tordus, la sève dégoutte des sarments,
 c'est la vigne qui travaille et qui souffre pour produire le vin :

La vigne livre au sol des combats inconnus
 Où, pareil à celui des gladiateurs nus,
 Le corps des ceps se tord en farouches postures.

Et cependant qu'avril éveille les ramures,
 Héroïque, la vigne enfante en des tourments
 Qui font pleurer la sève aux pores des sarments ⁽⁵⁾.

Le vin nouveau enfermé dans la cave se met à bouillonner
 quand soufflent les brises tièdes et parfumées du printemps :

Alors, le vin saisi d'un délire sacré
 Sent l'âme des sarments dans son âme revivre
 Et du sol ténébreux dont les ceps l'ont tiré
 La sève remonter au coeur des pampres ivres ⁽⁶⁾.

A quoi pensons-nous quand nous disons que la terre *produit*
 les moissons et les fleurs... que l'herbe *couvre* la terre? Nous ne
 voyons que deux faits tout extérieurs et matériels. Les termes
produit, *couvre* ont perdu leur valeur humaine. Ils ne nous repré-
 sentent plus ni force créatrice, ni intention dans les choses aux-
 quelles nous les appliquons. Mais le poète écrit le sonnet à la terre :

(4) Messe du matin.

(5) A la Vigne.

(6) La cave.

Et pour qu'avec le pain, nourricier de la chair,
 Nous te devions le don surhumain et plus cher
 De sentir la beauté tressaillir dans les choses,

Clémentine à nos affronts et douce à nos oublis,
 Tu te souviens toujours de la forme des roses
 Et tu sais ciseler encore les grands lis.

Notre vision est changée ? Nous avons l'impression d'une force profonde et mystérieuse qui travaille pour nous, à la fois nourricie inépuisable et maîtresse de beauté... Et nous entendons sans surprise le poète entonner ce frais cantique :

Bénédictions l'herbe, fille aimante de la terre,
 Qui jette son manteau sur le corps de sa mère...

Et ce ne sont pas seulement les êtres animés ou les choses qui bruissent que le poète parvient à faire vivre ainsi de la vie de son âme; il sait découvrir l'aspect où les choses inertes qui ne sont que des agrégats de matière peuvent nous sembler vivantes. C'est avec un art consommé qu'il dégage leur geste humain, et c'est avec une émotion sincère qu'étant entré en elles il vit leur vie silencieuse et regarde le monde sous cette nouvelle perspective. Tout le *Poème de la Maison* est l'illustration variée de ce procédé très simple en apparence, mais qui, employé par un autre qu'un vrai poète, ne pourrait manquer de devenir très vite monotone et artificiel. Lisez la table du volume. Elle est déconcertante de simplicité et de prosaïsme! La maison, la porte, la cheminée, la table, le lit, l'horloge, la lampe, le four, la cave, le grenier, le chien... Est-ce que c'est un inventaire de la ferme ? Et qu'est-ce que la poésie peut avoir à faire avec tous ces meubles et toutes ces choses familières ? Comment le poète pourra-t-il donner la vie et l'âme à ce qui n'a pas même le mouvement ? Comment pourra-t-il mettre dans ses vers assez d'émotion et de pensée pour qu'ils soient autre chose

qu'une ennuyeuse description de la plus humble réalité ? Ceci c'est son affaire, nous n'avons qu'à le lire et à juger s'il a réussi.

La *maison*, ce n'est plus quatre murs en terre, couverts de paille, qu'on nous décrit en un style plus ou moins pittoresque. Elle nous apparaît ayant une âme vivante — l'âme simple et modeste des paysans qui la bâtirent et dont les joies et les peines sont devenues les siennes—si bien qu'elle a quelque chose d'humain dans le visage et qu'elle sourit comme une mère. L'émotion du poète est sincère et profonde, ce n'est pas un jeu. Et cet art est parfait qui saisit si justement les traits matériels pouvant prendre une signification morale et composer une physionomie humaine à l'humble maison. Permettez-moi de les détacher, ces traits, pour les mettre en évidence.

La maison est basse et son horizon est borné :

A mi-côte, au milieu des vergers et des terres,
La maison de chez nous ne se voit pas de loin.

Voilà la notation matérielle :

Car pour vivre des jours pacifiques, nos pères
Bâtissaient en des lieux ombreux et solitaires
Et cachaient aux regards leur demeure avec soin.

C'est le passage sans heurt à l'humanisation :

Non plus qu'eux, n'ayant pas le désir de connaître
Le monde qui s'étend alentour, la maison
N'élève son vieux toit qu'à peine, et ses fenêtres
Contemplant doucement le pays des ancêtres,
Dédaigneuses de voir un plus vaste horizon.

La voilà maintenant devenue vivante et regardant le paysage avec des yeux humains. Toutes les émotions des laboureurs qui habitent sous son toit, elle les éprouve :

Inquiète, elle suit le progrès des semailles
 Et ses murs sont joyeux et ses greniers tressaillent
 Quand la moisson prospère et que les blés sont lourds.

Mais surtout le regard de ses fenêtres vieilles
 Accompagne les siens qui besognent dehors ;
 En secret, à travers le rideau de la treille,
 Elle suit au sillon les laboureurs et veille
 Sur les troupeau épars, lorsque le berger dort.

Et si le poids du jour par moment les oppresse,
 S'ils ont faim, s'ils ont soif, s'ils sont las et meurtris,
 Pleine de réconfort et riche de tendresse,
 Toute prochaine au bout du sentier qu'ils connaissent,
 La maison maternelle et douce leur sourit.

Car, tout ce que la vie a de plus favorable,
 La fidèle maison le garde sous son toit :
 C'est là qu'est le cellier et la huche et la table,
 Le berceau des enfants et le lit vénérable
 Où le maître a conduit l'épouse de son choix.

Aussi, lorsque le soir marque la fin des peines,
 Lorsque les *anglus*, quittant les bons clochers,
 Courent joyeusement vers les terres lointaines,
 Pour dire aux tâcherons qu'il est temps qu'ils s'en viennent,
 Lorsqu'on entend les pas des boeufs se rapprocher,

Sûre de leur retour avec la nuit tombante,
 La maison en songeant aux siens se réjouit ;
 Son toit fumant déjà révèle une âme aimante,
 Et, comme un coeur rempli d'allégresse et d'attente,
 Le feu de son foyer palpite dans la nuit.

Vous voyez comment la personnification s'est faite harmonieusement, chaque notation visuelle éveillant dans l'âme du poète son rapport exact dans l'ordre des sentiments humains.

Ayant humanisé la maison, le poète a l'audace de tenter la même chose pour ses différentes parties, en les associant, suivant leur aspect, leur rôle, à la vie des laboureurs. Le procédé n'a rien de rigide et admet une grande variété dans le développement. Au point de vue de la genèse, on peut le ramener à deux formes : ou bien la notation sensorielle éveille elle-même son équivalent moral, et la personnalité de la chose se forme peu à peu de traits successivement ajoutés, comme dans la *maison* ; ou bien c'est l'émotion du poète qui déborde sur les choses, les enveloppe, les anime et les emporte dans un puissant mouvement lyrique, comme dans le *lit*, par exemple. Ici, c'est l'amour nuptial qui donne aux choses une vie mystérieuse. Il y a donc inversion du procédé analysé plus haut, mais il y a toujours union intime de la réalité avec l'idée, de la matière avec l'esprit. Le *lit* se ressouvient d'avoir été un arbre vivant, un obscur renouveau réveille sa sève et il berce les jeunes époux dans les frémissements de son feuillage et la chanson des nids. Le paysage s'anime autour de la maison :

La nuit, l'ardente nuit d'été,
Mieux qu'une aube, fait apparaître
La grâce et la fécondité
Des champs légués par les ancêtres.

Les prés en fleurs et les blés verts
A l'odeur du vent se devinent,
On entrevoit sous le ciel clair
Battre le beau sein des collines.

Le pays sourit en dormant
Et toutes les choses, ravies,
Par un obscur enchantement,
Palpitent d'une douce vie...

Et la maison s'anime et s'émeut à son tour. Les meubles deviennent vivants et leur voix s'élève dans le silence de la nuit, com-

me un écho de la voix des ancêtres, pour conseiller et pour bénir. L'hymne s'amplifie, rythmé par les brises dans les blés, dans les vignes et les prairies en fleurs, jusqu'à ce qu'il s'éclate en un solo triomphant—dans la chanson du rossignol. Tout se recueille :

Seul par le clair silence où s'endort la maison,
 Au fond du vieux jardin où les roses abondent,
 Un rossignol secret exalte en sa chanson
 L'amour, l'antique amour qui rajeunit le monde.

La même variété qui existe dans la genèse des personnifications se remarque aussi dans leur développement. Lisez le *grenier*. Vous verrez que le poète n'est monté là que pour y noter les jeux d'ombre et de lumière et écouter des bruits qui prennent en cet endroit une résonnance particulière. C'est la même chose pour la *cave*. Elle ne peut avoir elle-même aucune individualité, elle n'est que le temple du vin dont le poète écoute et interprète les bouillonnements dans les futailles. Prenez au contraire la *lampe*. Ici la personnification est faite pour ainsi dire dès le premier vers. La réalité physique ou sensorielle est que la lampe est une lumière qui ne sort pas de la maison. Mais cette réalité physique a éveillé spontanément dans l'esprit du poète cette idée que la lampe est une captive volontaire, et il écrit ce vers générateur de toute la pièce où le phénomène réel est à la fois décrit et interprété :

Recluse en la maison que défend sa clarté.

Cette idée de réclusion tutélaire, avec les idées complémentaires qu'elle ne manque pas de susciter par contiguïté, réagira sur la matière du poème, c'est-à-dire sur les réalités physiques offertes par la lampe. Elle les choisira, éliminant celles qui ne serviraient pas à la manifester, les transformera quelquefois, sans toutefois les rendre méconnaissables. L'idée sera, pour ainsi dire, l'âme informatrice dont le phénomène sensible est le corps. L'union harmo-

nieuse et équilibrée des deux éléments constitue la vie du poème. Nous verrons la *maison* avec le regard de la *lampe*, les objets familiers, les luttes de l'ombre et de la lumière sur les murs, le chat, le chien, les hommes qui vont et qui viennent, la mère dont l'âme rayonne comme la flamme de la lampe :

Il règne dans la chambre un bonheur rassurant
Et c'est l'heure paisible où l'amour de la mère
Rayonne avec douceur de son front transparent.

La lampe du foyer que ses mains allumèrent
Semble avoir retrouvé, dans sa lumière, un peu
De l'âme vigilante et sainte de la mère.

Elles ont des destins pareils, car toutes deux,
Afin de protéger des êtres chers et frères
Des ténébreux hasards qui rôdent autour d'eux,

Donnent jusqu'à la mort leur vie humble et fidèle...

Et nous suivons encore le rayon de la lampe qui filtre à travers la fenêtre, comme un regard ami pour éclairer le voyageur perdu dans les ténèbres. Nous veillons avec elle sur le petit enfant qui dort et qui s'éveillant sous le baiser de la lumière, veut prendre à pleines mains " le bon visage de la lampe ". Avec elle, nous tremblons au souffle du vent, cette puissance invisible qui l'assaille dans l'ombre et qui cherche à prendre sa vie. Et ainsi, sans déformer la réalité et sans rien ôter à la couleur et à la forme des choses, un magnifique symbole s'épanouit. C'est l'art du poète, après avoir éprouvé l'émotion inspiratrice, d'ordonner par un effort attentif et réfléchi les éléments fournis par ses sens et par les virtualités inconscientes de son âme. Dans la *lampe*, le symbole est longuement développé. D'autre fois, il est indiqué à peine, comme dans le *puits*.

C'est un hymne à l'eau pure et profonde " l'eau qu'on met dans le pain, l'eau dont l'homme seul boit ", hymne qu'accompagne un choeur d'invisibles crapauds gités sous la margelle ancienne :

Ils sont deux, trois, quatre parfois,
Et chantent. L'âme des fontaines
Vibre limpide et souterraine
Dans le fin cristal de leur voix.

Et c'est, en contraste, la chanson vive et joyeuse de l'eau qui vagabonde et qui se souille peu à peu. Deux mots suffisent pour transformer cette fraîche description en symbole :

Le jour durant, le puits fait silence.
Captive des parois qu'argente son reflet
L'eau se tait
Profondément, *ainsi qu'une chose qui pense.*
.....

Et un peu plus loin :

Or l'eau du puits s'est faite intime et sédentaire.
Craignant de divulguer son obscure beauté,
Elle vit en silence à l'ombre de la terre
Qui défend sa fraîcheur et sa limpidité...

Qu'ajouter de plus pour dire que c'est l'image d'une âme recueillie et modeste, en qui se refléchissent les grandes pensées, comme l'eau du puits reflète les visages humains qui se penchent sur elle. Le lecteur digne de lire des vers entrera assez dans la pensée du poète pour la compléter lui-même et en mieux savourer la discrète beauté.

D'autres préféreront cependant les poèmes où le symbole revêt une forme plus claire, plus régulière et plus éclatante. J'ai déjà

cité la *lampe*. Mais il me semble qu'il y a dans le *four* quelque chose de plus encore, et que le symbolisme en est plus souligné, plus méthodiquement développé et exprimé avec plus de splendeur.

Le *four*, c'est le poème du blé, dont l'effort héroïque pour croître et pour mûrir et les transformations douloureuses pour devenir le pain qu'on mange sont exprimés en un langage si hardiment anthropomorphique, qu'il devient en même temps le poème de l'âme humaine dont de multiples épreuves achèvent la beauté. Je veux l'analyser avec quelque détail, afin qu'on puisse y reconnaître la réalisation splendide de cet humanisme dont je me suis efforcé de faire la théorie, en même temps qu'on admirera la profonde émotion et l'accent religieux qui font si grande cette poésie rustique. Le poème débute avec des paroles solennelles qui donnent à cette humble et familière action qu'est la cuisson du pain un caractère sublime et mystérieux :

Et voici que le feu créateur et divin
Illumine le four où va naître le pain...

Et voici le passage insensible de la notation matérielle au plus magnifique symbole :

Puis de nouveau tout s'embrase et tout luit,
Et les flammes pures
Qu'un rythme subtil et joyeux conduit
Forment un chocur de lumineuses créatures,

Qui l'une auprès de l'autre, harmonieuses, dansent
Afin de célébrer l'avènement du pain,
Où le blé nourricier achève son destin
Dans le recueillement d'une sainte souffrance.

N'est-ce pas que cette flamme brille comme le bûcher d'un sacrifice ? A la lueur dont elle éclaire le poème, aucun détail, si commun qu'il soit, ne peut plus paraître banal : la germination du

blé, sa croissance, la moisson, le battage, l'écrasement du grain sous les meules du moulin, la farine blanche qu'on pétrit, tout revêt un caractère grandiose, toute action semble un rite sacré. C'est vraiment le mystère d'une transsubstantiation qui paraît s'opérer ;

Et le mystère s'accomplit :
Comme une libation blanche,
Dans la huche qu'elle remplit,
La farine pure s'épanche.

Ellé est le coeur du blé sacré,
Toute sa force y dort enclose
Et la terre n'a rien créé
De meilleur que cette humble chose.

Pour la rendre plus digne encor
De la grande oeuvre qui s'apprête,
Qu'un sel purifiant et fort
Y mêle sa vertu secrète.

Mystérieuse aussi, que l'eau,
L'eau qui lave, l'eau qui baptise,
Pour préparer le pain nouveau
Se mêle à la farine exquise.

Que les ferments d'un vieux levain,
Pareil aux antiques pensées
Que se transmettent les humains,
Soulèvent la pâte entassée.

Que l'homme enfin, d'un bras nerveux,
Pétrisse longtemps ce mélange,
Peinant, selon que Dieu le veut,
Pour mériter le pain qu'il mange...

Il est né ! Gloire au feu créateur et divin !
Car dans le four profond, clos comme un tabernacle,
Le feu seul et secret en mûrissant le pain
Vient de consommer le miracle !.....

Un scrupule me vient. En insistant si longuement et si pesamment peut-être sur les procédés de composition de Louis Mercier, n'aurais-je point donné l'idée d'un poète laborieux, consciencieux, trop raisonnable, à qui font défaut cette libre fantaisie et cette spontanéité, cette liberté de mouvement et même ce souffle oratoire, cette ampleur et cette magnificence de verbe, sans lesquelles il n'y a pas de grande poésie ? Si telle était l'impression que cette étude un peu minutieuse eût donnée au lecteur, j'aurais complètement trahi le poète et exprimé tout le contraire de mon propre sentiment. Louis Mercier a ce don de voir les choses qui en fait un naturaliste délicieux et ce don bien supérieur de leur prêter une vie humaine qui fait que ces poésies rustiques ont un caractère si grandiose en leur simplicité et qu'elles éveillent en nous des émotions si profondes ; mais il sait aussi, quand il le veut, s'échapper du domaine de la réalité quotidienne, pour donner libre essor à ses facultés de rêve et à une imagination dont la puissance et la splendeur éblouissent.

Pour s'être, dans ces dernières années spécialement, consacré à la poésie des champs, il n'a nullement renoncé à cette poésie légendaire et mystique qui faisait le charme de l'*Enchantée*. Il pense qu'un vrai poète ne doit point être un spécialiste, qu'il doit développer sa sensibilité et son imagination dans tous les sens, en largeur comme en profondeur. Il a toujours la passion de ces belles fables et de ces libres symboles où il sait que, sous la fantaisie de l'invention et l'éclat des images, on peut faire entrer autant d'humanité que l'on en a. C'est pourquoi l'on trouve dans les *Voix de la Terre*, le *Cri de la femme*, cette petite épopée qui par l'ampleur du mouvement, la grandeur et l'énergie des images, fait songer à la fois à Victor Hugo et à Leconte de Lisle, en même temps qu'elle rappelle Vigny par la sobriété des couleurs, la hardiesse des symboles et la profondeur du pessimisme. Et c'est pourquoi l'on trouve aussi la *Prophétie de la mer*, cette symphonie de l'abîme, et le *Poème du vent*, ce mythe du génie invisible de l'air qui est aussi une symphonie.

Voici quel est le sujet de la *Prophétie de la mer*. Le poète suppose qu'un jour les continents redeviendront stériles et que la vie germera à nouveau dans les profondeurs de l'océan. Tableau de la terre où la vie se meurt ; efforts désespérés des plantes pour trouver leur nourriture dans l'humus épuisé ; peinture de la mer soulevée par d'énormes et fécondes tempêtes ; éclatement innombrable de germes ; pullulement des racines dans la terre labourée par l'eau ; épanouissement à la lumière d'immenses et fabuleuses forêts qui semblent encore bercées par le flux de la mer ; lianes gigantesques où s'emmêlent les tresses du soleil ; fleurs surnaturelles qui s'ouvrent tout à coup avec de grands bruits d'ailes ; flore des premiers âges décrite en son apparition désordonnée et tumultueuse, célébrée en son efflorescence splendide... tout le morceau est d'une puissance incomparable et, suivant l'expression de Louis Aguetant, il révèle une imagination vraiment cosmique. Et cependant l'on pourrait dire encore que c'est de la poésie rustique, mais renouvelée, agrandie à l'infini, dans la perspective lointaine d'un monde qui finit et d'un monde qui commence, poésie de *Genèse* et d'*Apocalypse* qui plane sur les eaux recouvrant la face de la terre, les soulève de son souffle impétueux, enfle l'essor des germes et rythme magnifiquement les frondaisons touffues des forêts primitives.

Cosmique encore, en même temps que mystique, est l'imagination qui éclate dans le *Poème du vent*. Car, une fois ébauchée la figure monstrueuse du vent, une fois associée au fantôme effrayant de la mort cette puissance invisible qui parcourt le monde en l'emplissant de plaintes et en le dévastant, le poète nous emporte jusqu'au chaos primitif, pour nous montrer le vent flairant déjà tout l'univers, agitant d'effrayantes forêts et faisant marcher devant lui le troupeau difforme des larves à peine sorties du néant. Et après qu'il a bu les premières larmes des premiers yeux, après qu'il a suivi Caïn à la trace, en humant l'odeur du sang, après qu'il a hérisé les cheveux de tant de criminels fuyant épouvantés, après qu'il a entendu tous les sanglots des vivants et toutes leurs vaines

clameurs, quand l'homme n'est plus, quand se sont fermés les derniers yeux, quand se sont tus les derniers pas... le vent survit encore et promène à travers les ruines du monde sa plainte éternelle et son éternel désespoir :

Quand le pressentiment sinistre du néant
Aura rendu l'aspect des êtres effrayant ;
Quand la mer cessera d'élever vers les astres
Sa respiration sauvage ; quand les monts,
Ecroulés, porteront au granit de leur front
Le convulsif effroi des suprêmes désastres ;

Seul, effroyablement seul, et comme aujourd'hui
Chargé du désespoir qu'il emporte avec lui,
Trébuchant à travers les ruines de la terre,
S'acheurtant aux débris des sépulcres, blessé
Par les entassements tragiques du passé,
Le vent continuera son morne itinéraire.

Rien ne remuera plus que le vent. Et le vent,
De tous les bruits épars dans l'univers mouvant
Fera le dernier bruit dans le dernier silence ;
Et vers les profondeurs du monde dévasté
Le vent fuira toujours, toujours, épouvanté
De s'entendre marcher seul dans le vide immense....

Bien des poètes, depuis Shelley jusqu'à Vessaeren, ont célébré le vent ; aucun n'a évoqué des visions plus grandioses en des vers plus éloquents. De cette puissance invisible, à multiples visages, Louis Mercier n'a voulu voir que la face terrible. Il a fermé l'oreille à ses chansons pour n'écouter que ses hurlements et ses plaintes, il a fait un mythe admirable qui symbolise tous les désespoirs, tous les deuils, toutes les épouvantes et l'agitation tumultueuse et vaine de l'humanité.

Entre l'inquiétude ou l'effroi mystérieux qui agite les premières strophes et la rafale éperdue qui enfle les dernières, il y a

ependant comme une accalmie, une plainte légère, une mélodie soluble, qui dit l'impuissance du vent et la nôtre à faire ici-bas oeuvre durable. Après les strophes éloquentes que je viens de citer on appréciera la fantaisie capricieuse de ce *scherzo* et sa grâce fuyante :

Les oeuvres du vent sont fragiles et brèves,
Les oeuvres du vent ressemblent à nos rêves...

Depuis qu'il promène ici-bas son malheur,
Le vent, tourmenté d'un désir créateur,
Se condamne en vain à d'anxieux labeurs :

Lorsque le vent passe à travers les ramures,
Il s'essaie à faire, en tressant leurs murmures,
Comme un rudiment de musique obscure ;

Mais le rythme hésite et l'accord incertain
Se résout en bruits informes, et, lointain,
Le vent balbutie un instant, puis s'éteint.

Sur l'eau des étangs et des lacs le vent trace
Le vestige ailé de ses souffles fugaces ;
Mais ce que le vent écrit, le vent l'efface...

Les oeuvres du vent sont fragiles et brèves,
Les oeuvres du vent ressemblent à nos rêves...

L'heureux emploi de ce vers de onze pieds, cher à Verlaine, m'amène à dire un mot de la rythmique de Louis Mercier. Son vers est généralement très classique quoique libéré pour la rime des contraintes parnassiennes. Quelle que soit l'orthographe des mots, il ne s'en inquiète pas, il ne consulte que le son et fait rimer couramment verbes en *ent* et substantifs en *e*, singuliers et pluriels. Il lui arrive même une fois ou deux de faire rimer un mot avec lui-même. Enfin, il ne se refuse point à employer le vers libre et il en tire d'heureux effets d'harmonie imitative.

Il n'y a lieu de signaler chez le poète aucun genre de strophes qui lui soit particulier. Il écrit le plus souvent en alexandrins à rimes plates ou croisées. Il fait un emploi heureux du tercet. D'autres fois il laisse tomber ses vers deux par deux, quand il chante l'*herbe*, le *feu* ou le *vin* par exemple, chaque distique ajoutant une louange nouvelle, comme une invocation de litanie :

Bénéissons l'herbe, fille aimante de la terre,
Qui jette son manteau sur le corps, de sa mère!...

Louons-là d'être belle et simple comme l'eau
Et plus frêle que les ramures du bouleau...

Louons-la dans les boeufs patients et superbes
Qui creusent les sillons, père des nobles gerbes...

* * *

Après avoir étudié la méthode de composition de Louis Mercier et apprécié la qualité de son imagination et de sa sensibilité, il est intéressant de rechercher quels sont ses sentiments et sa pensée et de découvrir de son âme au moins dans ses aspirations les plus profondes.

Si elle est intéressante, la tentative est délicate, car nous n'avons pour faire cet examen ni confidences, ni papiers intimes. Nous ne pourrions que dire l'impression que nous cause l'oeuvre elle-même. Autrement dit, l'homme réel qu'est Louis Mercier peut être autre que celui que nous imaginerons, car chacun sait que l'on ne vit pas toujours au milieu des hommes la vie qu'on rêve et qu'on exprime en art. Mais n'est-ce pas celle-ci qui nous révèle, sans masque ni contrainte, le visage des âmes ?

L'*Enchantée* révèle un état sentimental fait de tendances mystiques et de rêves voluptueux. On devine une âme très haute, très naïve, éprise d'idéal et de pureté, troublée par un premier amour, à moins que ce ne soit seulement par un vague et grand désir d'ai-

mer, et hantée par des visions sensuelles. Mais quel que soit l'émoi de son cœur et de ses sens, le jeune poète ne chante point d'ode passionnée à l'amour, il ne l'exalte point avec une ferveur païenne. Aimant sans espoir, il se résigne à ne rien espérer et c'est pour chanter sa peine et la faire oublier qu'il voyage au pays du songe et de l'harmonie. La plainte est discrète et comme étouffée. Quelquefois il sent un apaisement se faire dans son cœur :

Voici que j'ai senti les peines d'autrefois
Se faire, tel un chant lointain, douces et vaines... (7).

Il s'assoit au bord de la mer et rêve... et voici que tout à coup le souvenir lui revient de celle qu'il aime :

Et telle une lueur du soir parmi la mer
— Combien douce, combien fuyante, combien vaine !
D'où vient que j'ai senti parmi mon cœur amer
— Combien douce, combien fuyante, combien vaine !
L'image de l'aimée en face de la mer... (8).

Et du rivage, il regarde avec mélancolie s'éloigner peu à peu le navire symbolique qui emporte la blanche vision et tous les jeunes rêves... (9).

Si Louis Mercier, comme je l'espère, devient un jour célèbre, on cherchera peut-être quelle fut cette *Béatrice* ou cette *Elvire* de ses vingt ans, dont l'amour émut les fibres profondes de son cœur. Je souhaite qu'on ne la découvre jamais, et qu'aucune confidence ne vienne embourgeoiser cette figure idéale qui n'a pas même un nom, et qui n'en est que plus représentative de ces vagues et ardenes aspirations de l'adolescence vers l'impossible amour.

(7) *Apaisement.*

(8) *Remembrance.*

(9) *Vers le passé.*

Ce qui nous importe uniquement de connaître, c'est la résonance de cet amour dans l'âme du jeune poète. Les deux poèmes *Tueur de sirènes* et *Songe d'hiver* sont évidemment de l'histoire intime muée en symbole; mais si on les sent inspirés par des émotions vécues, ils sont élevés par le symbole à la dignité de l'art impersonnel, et ce qu'ils traduisent c'est l'émoi de tout adolescent d'éducation mystique qui se heurte avec effroi et délices aux réalités sensuelles. La conception de l'amour, telle qu'elle s'exprime en ces poèmes, révèle une âme chrétienne qui, ayant rêvé la pureté suprême et le suprême amour, ne trouve rien ici-bas qui puisse lui faire oublier son rêve! Les yeux de l'enchanteresse et ses cheveux ardents sont pleins d'une séduction puissante. L'abandon entre ses bras tendus est délicieux et fatal, mais loin d'être glorifié, il est toujours représenté comme un amoindrissement et une souillure. Et de s'être senti impuissant à atteindre l'idéal de son adolescence pieuse, comme de n'avoir pas trouvé dans une autre âme l'amour qu'il avait espéré, un fond de mélancolie lui est resté qui est peut-être le germe de ce pessimisme déjà visible dans maintes pièces de l'*Enchantée*.

Nom pas sans doute qu'il faille prendre à la lettre toutes les paroles du jeune poète, pour en faire une philosophie, non pas surtout qu'il faille le comparer bruyamment à Vigny, comme l'a fait Gabriel Aubray dans un article d'ailleurs très pénétrant et très méritoire; car dans ces plaintes mélodieuses et ces apostrophes navrées à la lune et aux angélus, il y a une bonne part de mode littéraire. Le poète se fait un jeu de sa mélancolie encore plus qu'il n'en souffre. Il y a là trop de préciosité et de mièvrerie et si tel nocturne fait penser à Albert Samain, ce n'est pas au meilleur.

De même, si le *Lamento* est un développement brillant de cette pensée que la nature est insensible à nos douleurs, le thème a été assez ressassé depuis Alfred de Vigny pour qu'on y voie autant un exercice poétique que l'expression sincère d'un état d'âme. Le morceau est certainement remarquable et il y a des vers très beaux,

mais n'y en a-t-il pas aussi de trop jolis ? Ce n'est point là le sanglot d'une âme. *Tristesse de Statue* a aussi le tort de rappeler de trop près le *Moïse* de Alfred de Vigny. Il y a cependant là une trouvaille heureuse. Ce n'est plus un grand homme qui se plaint de sa grandeur et de son isolement et qui dit son dégoût de la vie et son désir de s'endormir enfin du sommeil de la terre, c'est le marbre devenu *statue* qui regrette le silence et l'ombre des carrières " et les baisers de l'eau sur ses chastes blancheurs ". Il n'a pas assez de vie pour être heureux, et les aspirations ébauchées en lui sont déjà son tourment. Le fait que le poète reprend encore le même sujet et répète les mêmes plaintes plus éloqu岸tes dans la *Tentation de Moïse* révèle une disposition d'âme. Il n'imité pas pour imiter, mais, fortement impressionné par les poésies d'Alfred de Vigny, il lui emprunte seulement des symboles pour exprimer ses propres sentiments, il coule sa pensée encore incertaine dans le moule façonné par le génie d'un grand poète.

L'âme de Louis Mercier est rêveuse et grave. Ces premiers vers d'un jeune homme ont quelques faux brillants, ils manquent d'enthousiasme et de joie. La mort y apparait tragique et mystérieuse,

Traînant ses chevaux lourds comme une nuit d'automne

et glaçant les coeurs avec ses yeux froids. L'amant qui s'est senti frôler par elle ne peut plus retrouver la paix dans les yeux de l'aimée et frissonne même sous ses caresses. L'amour de la femme a un caractère tragique et, qu'elle soit *Sylvane* ou *Vénus* ou le *Sphinx*, elle fait saigner le coeur de l'homme sous sa morsure et le dévore comme un fruit. La volupté est figurée comme une déesse impassible et terrible, debout sur le rivage de l'enfer et vers qui les damnés de l'amour, ceux que son étreinte a broyés comme des grappes mûres, tendent encore désespérément leurs mains ⁽¹⁰⁾.

(10) *Là-bas*.

Ce ne sont pas là les rêves d'une âme satisfaite. Elle aspire trop par delà les vulgaires et courtés jouissances pour ne pas souffrir ! Elle souffre aussi, elle souffre surtout du mystère qui l'enveloppe et au milieu duquel elle se sent perdue. Déjà dans l'*Enchantée* nous l'avons vue se dresser dans son plus audacieux essor, avec la vierge *Himalaya*, pour interroger les profondeurs taciturnes du ciel. Louis Mercier a la frayeur de l'ombre immense que perce vainement le rayon des étoiles. Leur clarté qui s'épuise ne la dissipe point, mais, patiente en son éternité, elle attend qu'elles s'éteignent pour engloutir le monde. Les âmes sont ces oiseaux perdus qui, voyant déferler autour d'eux les vagues de la nuit, poussent de grands cris d'effroi :

Et par les airs une clameur
De désespoir et d'agonie,
Rauque, s'échappe, vibre et meurt,
Déchirante en l'ombre infinie... ⁽¹¹⁾.

Et la multitude des hommes roule comme un troupeau, masse confuse et vague, harcelée par les morsures du chien et le fouet d'un sinistre berger " vers quelque inévitable et béant abattoir "... ⁽¹²⁾. La nature elle-même frissonne devant ce flux irrésistible des ombres, un murmure d'effroi court dans la cime des forêts quand les submerge la nuit... Les bois ont peur...

On dirait le poète vraiment obsédé par cet effroi de l'ombre, il la voit partout embusquée, prête à nous envelopper de ses flots noirs et de ses embûches. Le vent, le grand vent qui court le monde, en semant les désastres, est comme l'esprit méchant qui anime ces ténèbres. Est-ce un criminel, est-ce un maudit, est-ce le frère de la mort qui emporte les âmes ? Quels sont ces gémissements, ces hurlements qu'il fait entendre ? Ne sont-ce pas des sanglots humains,

⁽¹¹⁾ *Oiseaux perdus.*

⁽¹²⁾ *Le Troupeau.*

les cris de désespoir des êtres condamnés à s'agiter dans l'ombre sans jamais connaître le repos ?

Et quelle est cette clameur qui nous arrive du lointain des âges? Eve enfantant Caïn et criant dans l'effort qui déchire sa chair? Est-ce que toutes les douleurs de l'humanité ne sont pas dans ce hurlement lugubre que le ciel muet entend sans s'émouvoir? Et quel est cet être terrible qui se penche sur le nouveau-né, comme sur sa proie? La mort, pour qui les mères enfantent et qui attend les vivants pour les étouffer! Qu'est-ce donc que la vie et qu'y a-t-il de certain en elle sinon la douleur et la mort ?

Des gens sont morts, d'autres sont nés.
Innombrables, depuis l'aurore,
De pauvres êtres ont peiné.
Demain, ils peineront encore ⁽¹³⁾.

Un mystère impénétrable enténébre la pensée qui en cherche le pourquoi; et le vain effort de connaître est la cause d'une plus grande souffrance. Mais l'amour est au moins une source de joie? Suprême illusion et suprême douleur! Aucune âme ne sait la nôtre. Si quelqu'un aime, c'est pour son propre supplice. La blessure de son cœur saigne éternellement. La mer profonde elle-même ne pourra ensevelir sa douleur. Le désir inassouvi rouvrira ses lèvres pour crier du fond de l'abîme et tendre ses bras vers l'amour impossible et de nouveaux tourments ⁽¹⁴⁾.

Voilà certes une conception de la vie qui n'a rien de consolant. Aurions-nous affaire à un véritable pessimiste et le dernier mot de cette philosophie serait-il le désespoir? Je me hâte de dire qu'il n'en est point ainsi, et même qu'il n'y a, de la part de Louis Mercier, aucune intention d'ériger ses impressions d'âme en système. C'est qu'en effet le pessimisme qui s'accuse dans certaines pièces

⁽¹³⁾ *Spleen*.

⁽¹⁴⁾ *Vox de Abyssis*.

des *Voix de la Terre et du Temps* avec des images si énergiques et si sombres, ne constitue point, comme chez Vigny, une doctrine arrêtée, mais n'est que l'expression éloquente d'un état sentimental. Il traduit des émotions sincères et profondes, il dit le frisson d'une âme en face du mystère et sous l'étreinte de la douleur. Mais ce n'est pas sa parole suprême et le jugement décisif de son esprit sur la vie. Si, quand il s'interroge, seul avec lui-même, il se sent pris de trouble et de vertige, il sait qu'il n'est pas isolé : il est le fils d'une race de courageux paysans qui ont trouvé dans le travail de chaque jour et la confiance en Dieu de suffisantes raisons de vivre. C'est vers eux qu'il regarde, c'est devant leur feu qu'il vient s'asseoir, c'est à la bonne terre maternelle qu'il vient demander l'apaisement et le courage sinon la joie de vivre. Ne pouvant comme eux labourer la terre, il se fera au moins par la sympathie une âme soeur de la leur, afin de pouvoir dire leurs rêves obscurs. C'est ainsi qu'il sera le fils de ces semeurs de blé qui du pays des ombres pourront le regarder avec des yeux contents... Ces gens simples ont trouvé le secret de vivre sans avoir résolu de savants problèmes. La nature n'a point pour eux un visage impassible et mystérieux de sphinx. C'est le petit coin fécondé par leurs labeurs, humanisé par l'âme des ancêtres. Ce sont les vignobles où le soleil mûrit les grappes, les champs où pousse le blé dont ils feront le pain. Loin de la route où résonne " le bruit triste et brutal de l'existence humaine, au bout d'un chemin creux qui ne va pas plus loin " et que ne fréquente aucun mauvais hôte, la maison leur sourit avec un visage d'aïeule. La fumée de son toit, ou plutôt son haleine, monte dans le soir évoquant la douce attente des femmes assises devant le foyer. C'est là que le poète rêve de se réfugier, afin d'oublier les tristesses de la vie et d'apaiser son effroi dans la calme contemplation des choses que l'accoutumance a rendues familières et amicales :

Pour vivre longuement et ne penser qu'à peine,
Nous irons quelque jour habiter la maison

Dont la porte regarde un modeste horizon
Borné d'une colline amicale et prochaine ⁽¹⁵⁾.

Le jour, il s'en ira par les champs, écoutant les blés parler en paraboles, cueillant les petites fleurs dédaignées qui ont pourtant une âme, il regardera les boeufs muser à la lune ou couchés à l'ombre ruminer paisiblement pendant qu'ils écoutent sonner les cloches du dimanche, il aspirera, à pleins poumons, les brises fraîches et l'odeur de la bonne terre... Et, le soir venu, il rentrera à la maison, ira s'asseoir au coin du foyer: les visages graves des ancêtres qu'éclairèrent jadis les flammes intermittantes du feu lui apparaîtront dans une lueur, il conversera avec eux, et les meubles eux-mêmes prendront une voix pour lui parler... la paix des choses, qui l'enveloppe, endormira peu à peu l'inquiétude de son âme et il puisera de nouvelles énergies dans leur commerce bienfaisant, car, en même temps qu'elles respirent la quiétude, elles prêchent la résignation et la force d'âme, le travail acharné et la foi dans la Providence.

Ces paysans ne sont point des personnages qui conversent à l'ombre des hêtres, ces rudes laboureurs du Roannais sont loin de ressembler à l'homme des champs que chantait Delille :

Ah! loin des fiers combats, loin d'un luxe enchanteur
Heureux l'homme des champs s'il connaît son bonheur...
La terre lui fournit un aliment facile...

Pour avoir vu ses parents à l'ouvrage, Louis Mercier sait bien que c'est tout le contraire et que la terre réclame un labeur acharné!

Mais les hommes n'ont pas le temps d'être à la joie,
Car tout entiers déjà la terre âpre les veut ;
Les blés ne sont pas nés qu'ils doivent les défendre
De la nielle perfide et du charbon hargneux,

(15) *Les Heures propices.*

Il faut sarcler, biner, herser ; il faut reprendre
 La charrue et la mettre à de nouveaux labours
 Et retourner sans fin la même glèbe lasse
 De nourrir ces vivants qui mangent tous les jours ⁽¹⁶⁾.

Dure destinée des laboureurs ! Ils usent leur corps dans un travail sans relâche, et c'est à peine s'il reste d'eux le moindre souvenir. Leur oeuvre, oeuvre de vie, ne prend point la forme de l'éternité. Ils sont oubliés aussitôt qu'ils sont morts. Aucun monument ne les rappelle à notre mémoire, aucun livre ne nous fait connaître leur secrète pensée :

Ils sont nés, ils sont morts... C'est l'histoire des nôtres,
 On ne sait rien de plus de leur destin, ni d'eux.
 Leur pas ont évidé le bord du seuil...
 Les manches des outils disent le long effort
 Des patientes mains qui s'y sont imprimées... ⁽¹⁷⁾.

Mais qu'importe, ils ont fait leur tâche, " nourri l'humanité soumise à la faim éternelle ", ils peuvent sans remords se coucher pour mourir, confiants dans le Dieu qu'ils ont prié en travaillant et qui faisait fructifier les sillons.

Telle est la leçon de vaillance et de stoïcisme que les laboureurs donnent au poète. Et ce ne sont pas eux seulement qui prêchent d'exemple, c'est la terre elle-même dont le martyr incessant fait la fécondité, et qui, déchirée par le soc, enfante inépuisablement la vie et la beauté, c'est la terre qui enseigne au poète la vertu de la souffrance et de l'effort : La terre

Ouverte par le soc ne se plaint pas, sachant
 Que sa blessure est sainte et qu'elle est nécessaire...

⁽¹⁶⁾ *Les Fenêtres.*

⁽¹⁷⁾ *Eux.*

C'est le blé surtout, dont la vie est tout un poème d'épreuves: et de douleurs, le blé qui, pour devenir le pain perce la nuit de la glèbe, brin d'herbe fragile lutte contre le gel, l'âpre cinglement du vent et les herbes de proie, épi lourd et penché tombe sous les faucilles, et, broyé sous les meules, enfin dégagé de toute parure vaine et de tout élément impur, blanche farine, est pétri dans la huche et subit le tourment du feu dans le four profond " clos comme un tabernacle ". Et c'est seulement après toutes ces douleurs qu'il peut naître à son destin sublime.

Il me semble que ce poème est plus qu'une belle oeuvre. C'est l'affirmation éloquente que la souffrance est salutaire et providentielle, qu'elle nous purifie et qu'elle nous grandit et que l'âme ne sera point anéantie par la mort qui broiera la chair, mais transformée et élevée à une vie plus haute et éternelle. Il est impossible de ne pas apercevoir, en ce transparent symbole, qui s'exprime d'ailleurs avec des paroles prégantes de signification chrétienne, les sentiments intimes du poète et sa foi à l'immortalité.

Toute cette poésie proclame d'ailleurs une âme profondément religieuse et qui sait retrouver le sens divin des choses. Le poète bénit l'herbe, il glorifie le feu avec une sorte de piété naturaliste qui est comme un legs des lointains ancêtres qui, avant d'adorer Dieu en esprit, l'adorèrent dans ses dons... Mais il ne s'arrête pas à cette religion primitive: elle n'est que la forme que prend sa sympathie de poète pour la nature bienfaisante. Il est chrétien par toute son âme; s'il ne met point son christianisme en formules — ce qui n'est peut-être pas la meilleure manière de l'exprimer — il en traduit la doctrine essentielle en glorifiant la souffrance et en prêchant, dans l'épreuve obscure de la vie, le devoir de l'effort, la résignation et la bonté.

Dirais-je aussi que je suis heureux de trouver dans le *Poème de la Maison* une poésie entière consacrée au Christ ? Il est vrai que le poète n'y exprime pas ses propres sentiments. Mais, c'est qu'il ne le pouvait sans détruire l'objectivité de son

oeuvre. Le Christ qu'il devait évoquer, c'est le Christ des laboureurs à l'âme pieuse et simple. Et c'est ce qu'il a fait, mais avec une émotion qui trahit sa foi intime au même Dieu, sous une autre image. Il fait ce rêve d'un Jésus qui reviendrait au monde, paysan obscur parmi les paysans, et qui ne se distinguerait d'eux que par une plus grande bonté :

Le Dieu caché dans toi ne se trahirait pas,
Mais tu serais meilleur que le meilleur des nôtres.

Il les enseignerait dans leur patois, les mettant en garde contre l'avarice, leur prêchant la résignation dans l'épreuve, la confiance en Dieu, et la douceur pour les bêtes qui peinent avec eux dans leurs durs travaux. Et dans l'autre vie, est-ce que le Christ ne leur apparaîtra pas encore sous ces traits rudes et fraternels ? Et n'auront-ils pas aussi des champs à cultiver là-haut, pour qu'ils soient pleinement heureux et qu'il ne regrettent pas trop les champs d'ici-bas,

Et la douceur des maux soufferts pendant la vie !

Sans doute, je le répète, c'est au moyen des simples que le poète chante ces espérances naïves ; et je sais bien aussi que dans un autre poème, qui clôt le volume, il a écrit des vers d'une mélancolie troublante sur l'incertitude de cette vie qu'on espère par delà le tombeau :

Ils sont nés, ils sont morts...

La tombe a fait sa proie
De leurs os, de leur coeur, de tout leur être humain
Et leur pensée est morte et leur âme voyage
Dans un pays dont nul ne connaît le chemin
Et dont il n'est jamais revenu de message.
La grande ombre s'étend sur eux et sur leur sort.

Toutefois, ce n'est point là, à mon avis, une sorte de profession d'agnosticisme et l'aveu que la foi chrétienne s'est totalement obscurcie dans cette âme. Ces vers traduisent plutôt, comme l'indique nettement le contexte, l'impuissance douloureuse des vivants à faire revivre en eux les êtres aimés que leur a pris la mort. Pour trouver un apaisement final dans la croyance chrétienne, il ne faut pas croire d'ailleurs que l'âme du poète ne soit plus agitée. Sa tendance naturelle persiste, et c'est une mélancolie profonde et incurable en face de la destinée. Mais il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'en plaindre, à ne considérer que la perfection de l'oeuvre. Il n'y a pas de poésie dans la certitude impassible. Ce frisson involontaire, ces cris d'effroi, cette angoisse toujours prête à renaître au frôler du mystère que la foi explique sans l'éclairer, communique à cette poésie une beauté plus humaine, un attrait plus puissant, sans la rendre ni déprimante ni malsaine. Je la comparerais volontiers à ces breuvages extraits du meilleur suc des plantes et dont une pointe d'amertume ne fait que relever la vigoureuse saveur. Le doute peut continuer d'assaillir l'esprit, il ne sombre point, pour cela, dans le pessimisme total. Car si la nature se trouble devant les ténèbres de la mort, la foi qui est toujours au fond de l'âme la soutient et lui inspire une invocation confiante au Dieu qui sait bien où vivent maintenant ceux que nous ne voyons plus.

Que sont-ils devenus, les êtres que j'aimais?
 Par quels chemins confus sont-ils errants dans l'ombre?
 O mon Dieu, conduisez au gîte pour jamais
 Ceux des nôtres qui font le voyage de l'ombre! ⁽¹⁸⁾

Et c'est ainsi que cette inquiétude éternelle de l'âme, que la paix de la nature elle-même a été impuissante à endormir, s'apaise dans une prière qui est un acte de foi et de confiance en Dieu.

(18) *Prière pour les voyageurs.*

Louis Mercier — et c'est une satisfaction profonde de le constater au milieu de ce débordement de paganisme et de sensualisme qu'offre la poésie contemporaine — Louis Mercier est un poète dont l'oeuvre est pure, forte, saine, bienfaisante, parce qu'elle sort d'une âme sérieuse, et sincère, et tout imprégnée de christianisme (19).

* * *

Quel âge a ce poète ? Où vit-il ? Que fait-il ? Qu'importe. Ce qui nous intéresse, c'est ce qu'il a mis de son âme en ses vers. D'ailleurs, il semble bien qu'il n'a pas d'histoire et que son oeuvre poétique est toute sa vie. Fils de paysans, il est né en 1870. Il a vécu à la campagne, aux bords de la Loire, d'une enfance un peu sauvage, sous l'affection austère de parents dont les deuils de la France et ceux de la vie avaient commencé à clore les lèvres. Mais le père, quoique paysan, s'était de lui-même donné quelque culture. Il avait une sensibilité cachée très vive et, ayant appris tout seul un peu de musique, passait le dimanche des heures entières à chanter de vieux cantiques...

Chante, ô seneur

Chante et sème ton âme avec sa mélodie...

Le fils dernier né devait, comme il arrive, ressembler au fond de la pensée de son père. Grave naturellement, portant en lui des dons d'artiste, il fut donné au vicaire de l'endroit (Coutouvre—dans le Roannais) pour être essayé sur le latin, puis envoyé au Petit-

(19) Outre l'*Enchantée*, les *Voix de la Terre et du Temps* et le *Poème de la Maison*, Louis Mercier a composé un grand poème biblique *Lazare* et un drame religieux *Ponce-Pilate*, que notre clairvoyant et si intéressant critique, le Père Hervelin, a de parti-pris laissé de côté, voulant étudier surtout, comme il dit, le poète naturiste.—*Note de la Rédaction.*

Séminaire de Saint-Jodard ⁽²⁰⁾. Ses études secondaires terminées, il vint suivre les cours de l'Université Catholique de Lyon. Après ce séjour dans la ville des rêveurs et des mystiques, il alla ensoleiller ses yeux sous le ciel africain et passa trois ans à Tunis, comme soldat. Il n'avait point l'âme d'un Déroulède et de porter l'uniforme ne lui inspira aucune ode patriotique et belliqueuse. Mais il admira la féerie des couleurs, s'assit au bord de la mer dont le grave murmure berça désormais son rêve intérieur, composa des mélodies et rima des *orientales*. Rentré à Coutouvre, il continua de faire des vers, et, par surcroît, devint journaliste.

Ce *Lamento* dont j'ai dit plus haut que le pessimisme me paraissait peu littéraire, mais dont la valeur poétique n'est pas contestable, il l'avait composé à vingt ans et adressé au concours ouvert par le *Journal* de Roanne. La pièce dû être remarquée et sans doute Louis Mercier continua d'envoyer de temps à autre quelques vers à la même adresse. Et c'est ainsi qu'il est devenu rédacteur au *Journal*, fonction dont il s'acquitte depuis déjà quinze ans.

Sa tâche de journaliste ne l'a pas empêché de rester fidèle à son grand oeuvre qui demeure la poésie. En ce moment même, il met la dernière main à un poème de longue haleine *Lazare le Ressuscité*, dont la *Revue des poètes* a publié en mars 1911 un admirable fragment. Que sera ce poème ? Le titre est évocateur et on se plait à rêver une oeuvre sérieuse et puissante, d'une majesté et d'une simplicité biblique, où la hardiesse de la pensée qui scrute le mystère de la destinée humaine excitera les émotions profondes et s'attendrira de larmes. Connaissant ce que nous connaissons de Louis Mercier et qu'il est dans la pleine maturité de l'âge et du talent, il y a tout lieu de croire que l'exécution n'en sera point médiocre. Puisse-t-il être le chef-d'oeuvre éblouissant qui attire enfin les yeux du grand public sur le modeste poète et lui donne la gloire qui lui est due.

(20) Gabriel Aubray—*Le Mois littéraire*—Juin 1903.

Louis Mercier est un grand poète. Pourquoi est-il encore inconnu du grand nombre ? Parce qu'il vit à l'écart en province, parce qu'il ne fait partie d'aucune de ces coteries littéraires qui ne reconnaissent du talent qu'à leurs membres et à leurs amis et ne font de réclame que pour ceux de la maison.

Puisse cette étude, faite avec amour — je ne m'en défends pas — inspirer le désir de lire les oeuvres de ce jeune poète ! Je suis sûr qu'on l'aimera, car il est de ceux qu'on ne peut connaître sans les aimer.

Pierre HERVELIN,

De l'Oratoire.

A travers les Faits et les Oeuvres

La fin de la session du Parlement anglais. — Le bill d'assurance de M. Lloyd George. — Un débat mouvementé. — L'attitude de l'opposition. — Elle quitte la Chambre. — Le vote de la loi. — L'empereur des Indes. — Au Parlement français. — Une motion de M. de Mun. — La question franco-allemande. — Le ministre des affaires étrangères. — Nouvelles académiques. — En Allemagne. — Les prochaines élections du Reichstag. — Le chancelier impérial répond à Sir Edward Grey. — Une trêve en Chine. — Le Parlement canadien. — La question du mariage, à propos du décret *Ne temere*.

 A session d'automne du Parlement britannique a été close le 18 décembre. C'est le bill d'assurance nationale de M. Lloyd George qui en a été la pièce de résistance. Il a provoqué un long débat. L'opposition, tout en approuvant l'idée-mère de cette mesure, la considérait défectueuse dans une foule de ses dispositions. Elle a fait d'énergiques efforts pour la modifier et lui faire subir des amendements. Mais le chancelier de l'échiquier voulait faire passer son bill, sans changements appréciables, coûte que coûte. On a appliqué aux amendements de l'opposition la règle dite "de la guillotine", et, de cette manière, l'on a singulièrement restreint les délibérations en comité général. Lorsque le bill est venu en troisième lecture, le parti unioniste a proposé un amendement tendant à faire affirmer par la Chambre que, d'après les clauses du bill relatives à l'assurance contre la maladie, les fonds publics et les contributions individuelles ne seraient pas employés au meilleur avantage de tous ; que la mesure n'avait pas été discutée assez complète-

ment dans le Parlement, ni expliquée suffisamment au pays; que, dans sa présente forme, elle serait inégale dans son opération et que l'on devait prendre les moyens de l'ajourner pour étude ultérieure à la prochaine session. Cet amendement fut proposé par M. W. Foster. M. Lloyd George a repoussé violemment cette tentative de l'opposition. Il a fait une charge à fond de train contre les unionistes, qu'il a accusé de manquer de franchise et de loyauté. M. Bonar Law, le nouveau chef de l'opposition, a répondu avec une grande vigueur au ministre des finances. Au nom de son parti il a annoncé qu'après le vote qui serait donné sur cet amendement, la gauche ne prendrait plus part à aucune division, et laisserait au gouvernement la lourde responsabilité d'imposer au pays un projet d'une immense gravité dont la discussion n'avait pas été suffisante.

Après une réplique du premier ministre, qui est venu à la rescousse de son chancelier, et a reproché à ses adversaires de ne savoir dire ni oui ni non, le vote a été pris avec le résultat suivant : pour l'amendement 320, contre 223. Sur la troisième lecture, l'opposition est sortie en corps de la Chambre, afin de protester contre la tactique ministérielle. Quelques membres du parti ouvrier ont cependant demandé une division, et le bill a été adopté par 324 voix, contre 21. Les unionistes ont décidé de laisser le ministère procéder sans entraves avec son bill à la Chambre des Lords. En quelques jours, il y a traversé toutes ses phases. Et le 15 décembre il a subi sa troisième lecture.

Maintenant le Parlement anglais ne se réunira que le 14 février. Et alors commencera une session qui promet d'être mouvementée et mémorable. Ce sera la session du *Home Rule* et du suffrage universel.

Pendant que le Parlement terminait ses travaux pour 1911, le roi Georges V arrivait aux Indes et allait ceindre à

Delhi la couronne impériale, au milieu d'une pompe merveilleuse. Cette ville fameuse, et vénérée par tous les Hindous, sera désormais la capitale du gouvernement anglais dans l'Inde; et, de Calcutta, le siège de l'administration britannique y sera transféré.

* * *

En France, la convention franco-allemande a enfin été discutée par le Parlement. Le comte de Mun et plusieurs députés de la droite ont demandé d'ajourner la ratification de cet instrument diplomatique. M. de Mun, qui depuis longtemps n'avait point paru à la tribune, a condamné le sacrifice fait à l'Allemagne d'une région coloniale aussi grande que les deux tiers de la France, qui a arrosé ce territoire du sang de ses soldats. Il s'est élevé contre le système des traités secrets conclus par voie diplomatique. Avec tout cela, comment la France a-t-elle été dirigée depuis quarante ans ? Jamais encore, a déclaré M. de Mun, la situation générale de l'Europe ne s'est trouvée en aussi menaçante condition. En terminant l'illustre orateur a donné au gouvernement de la République un avertissement. Que l'on ne s'aveugle pas en essayant de remplacer l'amitié de l'Angleterre par celle d'une autre nation.

Le ministre des affaires étrangères, M. de Selves a répondu à M. de Mun. Suivant lui, à aucun moment, l'Allemagne ne s'est montrée irritabile et désireuse de provoquer un conflit. Au contraire, elle a fait preuve d'un remarquable esprit de conciliation. Constamment les intérêts de la France ont été sauvegardés. Dans toute cette crise, le patriotisme français s'est affirmé avec une dignité calme et énergique. La France n'y a certainement pas joué un rôle inférieur. " Nous n'avons l'intention, s'est écrié M. de Selves, d'abandonner

ni nos amis ni nos alliés. Au contraire nous voulons resserrer davantage les liens qui nous unissent. ” Le ministre a annoncé que les négociations avec l’Espagne se poursuivent dans un esprit des plus pacifiques. La motion présentée par M. de Mun a été rejetée par 443 voix contre 98.

Le mois prochain, le grand orateur catholique se fera entendre dans une autre enceinte. Ce sera lui qui, le 18 janvier, recevra à l’Académie M. Henri de Régner. La séance sera sans doute d’un vif intérêt. Le 8 février aura lieu la réception de M. Henry Roujon, à qui M. Frédéric Masson souhaitera la bienvenue. Le 29 du même mois — nous serons dans l’année bissextile — M. Gabriel Hanotaux recevra M. Denys Cochin. Enfin le 28 mars, l’Académie française procédera à l’élection du successeur de M. Henry Houssaye.

* * *

En Allemagne, on se prépare aux élections pour le Reichstag, qui auront lieu durant le mois de janvier. On annonce généralement qu’elles vont se faire au détriment du parti conservateur et de celui du Centre, dont l’action commune, depuis la retraite de M. de Buëlow, a constitué une nouvelle majorité ministérielle. Maintenant, l’opposition est composée principalement des nationaux-libéraux et des socialistes, qui votent souvent ensemble contre la politique ministérielle, quoique leurs programmes soient différents. On prétend que les socialistes vont gagner beaucoup de terrain, et enlever un bon nombre de sièges aux conservateurs et aux centristes.

Le chancelier de l’empire, M. Von Bethmann-Hollweg, a répondu dans le Reichstag, au discours de Sir Edward Grey analysé par nous le mois dernier. Il a clairement laissé entendre que l’attitude de l’Angleterre ne semble pas absolument satisfaisante au gouvernement impérial. Il a prononcé

quelques paroles significatives. " Le ministre britannique des affaires étrangères, a-t-il dit, constate avec raison que la force croissante de l'Allemagne ne cache aucun dessein agressif. Nous souhaitons sincèrement la paix et l'amitié, et l'amélioration des relations qui tendent à maintenir la paix. Voilà notre seul désir. Quant à l'Angleterre elle a besoin de démontrer son désir, d'une manière positive, dans sa politique. "

C'est le 12 janvier que doivent avoir lieu les élections du Reichstag.

* * *

Il semble que la guerre civile qui ensanglante la Chine depuis quelques mois va se terminer par un compromis. Le gouvernement de Pékin et les chefs des insurgés ont conclu un armistice. Des délégués ont été nommés de part et d'autre et se sont rencontrés à Shangaï pour entamer une négociation pacifique. Les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Russie et du Japon, ont adressé aux membres de cette conférence une communication exprimant l'espoir que ses délibérations vont aboutir à la pacification du pays.

* * *

Au Canada, le Parlement fédéral est ajourné jusqu'après les vacances de Noël. Il reprendra ses séances le 10 janvier. Dans la première partie de la session on a voté tout ce qui restait non adopté du budget de M. Fielding, pour l'année courante 1911-1912. On abordera, après l'ajournement, le budget de 1912-1913.

Nous avons signalé, l'autre mois, le bill de M. Lancaster, relatif à la question du mariage et du décret *Ne temere*. Des

interpellations ont aussi été adressées au ministère sur le même sujet. M. Ethier, député des Deux-Montagnes, a posé une longue question, dans laquelle il rééditait celles que M. Sam Hughes avait faites, à l'ancien gouvernement, le 12 avril dernier, et les réponses données par M. Aylesworth, l'ex-ministre de la justice. Celui-ci avait déclaré en substance que le gouvernement n'avait pas été saisi de la question du décret pontifical; que le mariage et le divorce sont des sujets sur lesquels le Parlement fédéral peut légiférer, mais que tout ce qui se rapporte à la solennisation du mariage dans les provinces est du ressort exclusif des législatures provinciales; que toute législation fédérale relative aux personnes qui auraient le droit de présider valablement à la solennisation des mariages dans les provinces, ou à la forme des cérémonies du mariage, serait *ultra vires*. M. Ethier voulait savoir si le cabinet actuel concourait dans ces opinions émises par M. Aylesworth. M. Borden a répondu que son gouvernement n'avait pas encore considéré la question. M. Boivin, représentant de Shefford avait, de son côté, fait l'interpellation suivante: "Le gouvernement fédéral a-t-il le pouvoir de légaliser ou valider tout mariage célébré en quelque partie quelconque du Canada". Le premier ministre a donné une réponse dont la véritable portée n'a pas été saisie dans le public en général. Il a déclaré que le "Gouvernement" du Canada n'a aucun pouvoir de légiférer sur cette matière. Il a ajouté que les pouvoirs du "Parlement" sont énoncés à l'article 91, section 26, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. On en a conclu que M. Borden avait affirmé le défaut de juridiction du parlement fédéral. Il n'en a rien fait; il s'est borné à donner une petite leçon de précision dans les termes à l'interpellateur novice, en lui rappelant que le "Gouvernement", pouvoir exécutif, n'a pas de pouvoir législatif. Quant au "Parlement", M. Borden s'est contenté

d'indiquer l'étendue de sa juridiction, d'après le texte de l'acte constitutionnel, sans dire si elle peut ou ne peut pas s'appliquer en l'espèce, ce qui eût été donner une opinion légale, chose tout à fait insolite dans une réponse à une interpellation.

Dans notre dernière chronique nous avons traité sommairement cette question. Il nous semble opportun d'y revenir aujourd'hui. Tout d'abord établissons les textes. L'Acte de 1867—la constitution fédérale—dit, à son article 91 : “ Il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessus énumérés, savoir : ...26. Le mariage et le divorce ”. Puis l'article 92 dit : “ Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir : ...12. La célébration du mariage dans la province. ” (Statuts du Canada, 1867, p. 23).

A première vue, il semble y avoir ici un conflit de textes, mais ce conflit n'est qu'apparent. Si l'on se reporte au moment où fut discuté l'Acte constitutif de la Confédération, dans le Parlement du Canada-Uni, on constate que ses auteurs n'avaient nullement en vue de donner au futur Parlement canadien la juridiction en matière matrimoniale. Dans les résolutions de la Conférence de Québec (1864), qui servirent de base à l'Acte de 1867, l'article 29, sous-section 31, contenait les dispositions qui devaient devenir, avec quelques changements dans la phraséologie, celles de l'article 91, sous-section 26, de la Constitution fédérale, cité plus haut. Dans le discours qu'il prononça le 16 février 1865, au cours du débat sur les résolutions, l'honorable Antoine-Aimé Dorion demanda ce que signifiait dans cet article 29 le mot “ ma-

riage ». Nous citons ses paroles : “ Je puis comprendre, disait-il, ce que l'on veut dire lorsque l'on parle de faire régler par le gouvernement général ce qui concerne le divorce, mais que veut-on dire par le règlement de la question du mariage? Le gouvernement général doit-il avoir la faculté de mettre de côté tout ce que nous avons l'habitude de faire dans le Bas-Canada sous ce rapport ? Toutes ces questions seront-elles laissées au gouvernement général ? Dans ce cas il aurait le pouvoir de bouleverser l'une des plus importantes parties de notre code civil, qui affecte plus qu'aucune autre, toutes les classes de la société. Par exemple, l'adoption de la règle anglaise par laquelle les femmes à l'âge de douze ans et les garçons de quatorze ans peuvent contracter mariage sans le consentement des parents, tuteurs ou curateurs, serait regardée par la grande masse du peuple du Bas-Canada, comme une innovation excessivement repréhensible dans nos lois. Toute disposition permettant que ces mariages se fissent devant le premier magistrat venu, sans aucune formalité quelconque, serait également vue d'une manière très défavorable”. (*Débats sur la Confédération*, page 272).

Ce fut, le solliciteur-général, l'honorable M. Langevin, qui, au nom du ministère, donna la réponse demandée par M. Dorion. Le 21 février, dans son discours sur les résolutions, il fit la déclaration suivante : “ L'honorable membre a demandé au gouvernement ce que voulait dire le mot “mariage” placé dans la constitution. Il a voulu savoir si le gouvernement entendait laisser au gouvernement central le soin de décider à quel âge, par exemple, le mariage pourrait être contracté. Je vais répondre à l'honorable membre aussi catégoriquement que possible, car je tiens à être compris non seulement de cette Chambre, mais de tous ceux qui au-dehors pourront lire le compte rendu de cette séance. D'abord je dois établir que les droits civils se trouvent former partie de

ceux qui, par l'article 43 (paragraphe 15) des résolutions, sont garantis au Bas-Canada. Ce paragraphe se lit comme suit : " 15. La propriété et les droits civils, moins ce qui est attribué à la législature fédérale ". Eh bien, parmi ces droits se trouvent toutes les lois civiles du Bas-Canada, parmi lesquelles il y a la question du mariage. Et il était important qu'il en fût ainsi sous le système proposé. Aussi, les membres du Bas-Canada dans la conférence ont-ils pris grand soin de faire réserver à la législature locale ce droit important, et, en consentant à mettre le mot " mariage " après le mot " divorce ", les conférendaires n'ont pas entendu ôter d'une main à la législature locale ce qu'ils lui avaient donné de l'autre. Aussi ce mot " mariage ", placé où il l'est dans les pouvoirs du parlement central, n'a pas la signification étendue que voudrait lui donner l'honorable membre. Et, afin d'être plus explicite, je vais lire comment ce mot " mariage ", devrait être entendu ici : " Le mot mariage a été placé dans la rédaction du projet de constitution, pour attribuer à la législature fédérale le droit de déclarer quels seront les mariages qui devront être considérés comme valides dans toute l'étendue de la confédération, sans toucher pour cela, le moins du monde, aux dogmes ni aux rites des religions auxquelles appartiennent les parties contractantes. " C'est là un point important, et les députés canadiens-français doivent être heureux de voir que leurs compatriotes dans le gouvernement n'ont point failli à leur devoir sur une question aussi majeure... Le fait est que le tout consiste en ceci : que le parlement central pourra décider que tout mariage contracté dans le Haut-Canada, ou dans toute autre province confédérée, d'après la loi du pays où il aura été contracté, quand bien même cette loi serait différente de la nôtre, sera considéré comme valide dans le Bas-Canada, au cas où les conjoints viendraient y demeurer, et *vice-versa* ". (*Débats sur la Confédération*, p. 395).

On ne saurait attribuer trop d'importance à cette déclaration. Elle était faite en la présence et avec la sanction des honorables John-A. Macdonald, George-Etienne Cartier, George Brown, A. Galt, Thomas d'Arcy, McGee, J. C. Chapais, W. McDougall, etc., tous membres du gouvernement canadien, et qui avaient pris une part active et prééminente à la Conférence de Québec. Nulle parole ne pouvait être plus autorisée que celle-là.

Cet aspect particulier de la question fixa encore l'attention de la Chambre à un autre moment du débat. Le 2 mars, l'honorable M. Cauchon prononçait un discours dans lequel il était amené à commenter comme suit la section 31 de l'article 29 : " Le projet attribue les lois civiles et la législation sur la propriété aux législatures locales ; or le mariage, comme contrat civil, fait nécessairement partie de ces lois et j'oserais presque même dire qu'il atteint, dans sa signification la plus large, tous les actes de mariage, toutes les qualités et les conditions requises pour permettre de contracter mariage, toutes les formalités relatives à sa célébration, toutes ses causes de nullité, toutes ses obligations, sa dissolution, la séparation de corps, ses causes et ses effets, en un mot, toutes les conséquences possibles qui peuvent résulter du mariage par rapport aux conjoints, aux enfants et aux successions. Si telle avait été la pensée des délégués, il faudrait autant dire que les lois civiles ne seront pas un des attributs de notre législature locale, et que ces mots : " la propriété et les droits civils " ont été placés par ironie dans la 15ème section de la 43ème clause du projet. Mais j'étais sûr d'avance qu'il ne pouvait pas en être ainsi, lorsque l'honorable solliciteur-général du Bas-Canada a déclaré l'autre jour, au nom du gouvernement, que " le mot mariage, inséré dans le projet, y exprime l'intention de donner au parlement fédéral le pouvoir de déclarer que les mariages contractés

dans l'une des provinces en vertu des lois de cette province, vaudront légalement dans toutes les autres ". Alors dois-je comprendre que la partie de la constitution, en rapport avec cette question, sera rédigée dans le sens de la déclaration de l'honorable solliciteur-général, et sera restreinte au cas nommé ". Ces paroles de M. Cauchon donnèrent à M. Langevin, l'occasion d'accentuer sa déclaration du 21 février. " J'ai fait l'autre jour, au nom du gouvernement, dit-il, la déclaration que vient de mentionner l'honorable député de Montmorency, et qui avait trait à la question du mariage. L'interprétation donnée par moi en cette occasion est exactement celle qui lui a été donnée à la conférence de Québec. Il va sans dire que les résolutions soumises à cette honorable Chambre ne renferment que les principes sur lesquels le bill ou la mesure de confédération sera basée ; mais je puis assurer à l'honorable membre que les explications que j'ai données l'autre soir, relativement à la question du mariage, sont parfaitement exactes et que l'article de l'acte impérial qui y aura trait sera rédigé d'après l'interprétation que je lui ai donnée ". A ce moment, M. Dorion intervint en ces termes : " J'ai cru comprendre, de quelqu'un que j'avais raison de croire bien informé, que cet article avait pour but de protéger les mariages mixtes ". M. Langevin reprit alors : " Pour être mieux compris de l'honorable membre, je vais lui lire la déclaration écrite que j'ai communiquée l'autre soir à cette honorable Chambre. Cette déclaration se lit comme suit : Puis, après en avoir de nouveau donné lecture, le solliciteur-général ajouta : " L'honorable député d'Hochelaga voudra bien remarquer que j'ai eu soin de lire cette déclaration, et afin qu'il n'y eût pas de doute possible à cet égard, j'ai donné aux rapporteurs le texte même de la déclaration ". Cependant, M. Dorion, n'était pas encore satisfait. " J'ai pu me tromper, s'écria-t-il, mais la question sur laquelle j'aime-

rais à être éclairé par l'honorable solliciteur-général, c'est celle-ci : une législature locale aura-t-elle le droit de déclarer qu'un mariage entre parties ne professant pas la même croyance ne sera pas valable ". Cette fois ce fut le procureur-général du Bas-Canada, l'honorable George-Etienne Cartier lui-même, qui répondit : " Est-ce que la législature du Canada, dit-il, n'a pas aujourd'hui le pouvoir de législater sur la matière, et, cependant a-t-elle jamais pensé à faire une législation comme celle-là ". Après ce dialogue intéressant, M. Cauchon termina cette partie de son discours en proclamant que la déclaration du gouvernement était " satisfaisante et rassurante ". (*Débats sur la Confédération*, p. 584.)

D'après tout ce qui précède, toutes ces expressions d'opinions autorisées, il est évident, que la juridiction du Parlement fédéral, en matière de mariage, devait, dans la pensée des auteurs mêmes de la constitution, être très restreinte et circonscrite véritablement à un point particulier. C'est sans doute pour que cela fût affirmé, fût assuré davantage, que, lors de la rédaction définitive de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on ajouta dans l'article relatif aux pouvoirs exclusifs des législatures, ces mots : " la célébration du mariage dans la province " (article 92, section 12), qui ne se trouvaient pas dans l'article correspondant des résolutions originaires (article 43 des résolutions de la Conférence de Québec). Par cette addition, on voulut évidemment décréter que c'étaient les législatures qui avaient la juridiction principale en matière de mariage, car la célébration du mariage c'est l'ensemble des prescriptions, des rites, des formalités, qui établissent le lien conjugal, qui lui donnent sa force et sa validité, au point de vue civil. Et délibérément, catégoriquement, après discussion et en toute connaissance de cause, les " Pères de la Confédération " ont attribué exclusivement cette juridiction aux législatures provinciales.

Depuis la Confédération, ce pouvoir des législatures a été affirmé à plusieurs reprises et sanctionné par les plus hautes autorités. Dès 1869, une question était posée aux officiers en loi de la Couronne en Angleterre, au sujet de l'émission des licences de mariage. Le ministre de la justice, avait exprimé cet avis : " Le droit de légiférer relativement à l'autorisation de contracter mariage, soit par la publication de bans, permis ou dispense de l'évêque, forme partie de la loi générale du mariage, relativement auquel le parlement du Canada a juridiction exclusive." Il reçut cette réponse : " Les officiers en loi ne sauraient admettre son opinion que le pouvoir d'accorder des permis de mariage réside actuellement dans le gouverneur général du Canada, et que le pouvoir de légiférer à propos des permis de mariage appartient exclusivement au parlement fédéral. Il leur semble que le pouvoir de légiférer sur cette question est conféré aux législatures provinciales par l'Acte 31 et 32 Victoria, chap. 3, section 92, sous le titre : " Célébration du mariage dans la province ".

Subséquemment, en 1880, un bill pour rendre légal les mariages entre beau-frère et belle-soeur fut soumis au Parlement fédéral. Il contenait un proviso relatif aux dispenses préalables à obtenir, dans les cas, où, d'après les règles des églises ou congrégations dont les ministres étaient autorisés à célébrer les mariages, telles dispenses seraient nécessaires pour rendre le mariage valide. Ce proviso fut combattu énergiquement comme *ultra vires*. Nul ne se prononça plus nettement que M. Blake. " Nous ne pouvons pas, déclara-t-il, régler les préliminaires du mariage, tels que bans, dispenses ou permis. . . Le pouvoir de légiférer sur ces questions appartient aux législatures locales. . . Mais une grave question peut se présenter. La législature locale peut-elle contrarier les dispositions de la loi générale en refusant de régler la cé-

lébration du mariage entre certaines catégories de personnes que la loi autorise à contracter cette union ? Il est évident, que, si nous n'avons pas le droit — et nous ne l'avons point en réalité — de régler le mode de célébration du mariage, nous ne saurions non plus donner effet à notre déclaration donnant légalement le droit à deux personnes de contracter mariage. C'est à la législature locale de rendre possible, d'une manière ou d'une autre, ce que le parlement fédéral a déclaré conforme à la loi. Il y a peut-être dans notre système un défaut qui pourrait amener des difficultés sérieuses. Mais il est peut-être inutile de parler de ces difficultés tant qu'elles ne se seront pas présentées. Nous avons à décider la question de savoir où réside l'autorité, et je prétends que c'est empiéter sur les droits des législatures locales d'essayer à prescrire des dispositions relatives à la célébration du mariage ou à ses préliminaires". (*Débats des Communes*, 1880, vol. I, p. 297.) Une autre autorité en droit constitutionnel, l'honorable David Mills, se prononça aussi contre le proviso, pour cette raison : " La forme dans laquelle les mariages sont célébrés est au-delà de notre contrôle, c'est donc une question à laquelle nous n'avons rien à voir ". (*Ibid.*, p. 294.) De son côté, Sir John Macdonald disait : " La Chambre ne peut pas, par la législation, obliger un ministre du culte à célébrer un mariage, ni intervenir en aucune manière. Une partie de cette clause empiète sur la juridiction des législatures locales, si elle n'intervient pas directement, ce dont je ne suis pas certain ". (*Ibid.*, p. 588.) En présence de ces expressions d'opinion d'hommes comme M. Blake, M. Mills, et Sir John Macdonald, dont l'avis faisait loi en matière de droit constitutionnel, l'auteur du bill, M. Girouard, s'inclina : " J'ai déjà, dit-il, exprimé l'opinion que la disposition "dispense" du bill est constitutionnelle, qu'elle se rapporte, non à la célébration du mariage, mais à l'empêchement légal

qui ne peut être enlevé que par ce parlement. Cependant une opinion contraire a été exprimée fortement par les deux savants juristes que j'ai nommés tout à l'heure, et cette opinion est partagée par un personnage que nous considérons tous comme la meilleure autorité sur la question constitutionnelle, le très honorable chef du gouvernement, Sir John MacDonald. Des membres éminents de cette Chambre, bien connus par leur attachement aux droits et aux intérêts de la province de Québec, et entre autres l'honorable ministre des travaux publics (M. Langevin), ont pareillement soulevé la question de la constitutionnalité du provisoire de la dispense; à leur instance spéciale il fut biffé en comité général. ” (*Ibid.*, vol. II, p. 1395.)

Nous avons tenu à rassembler ces citations pour établir que tout ce qui touche, de près ou de loin, à la célébration du mariage, est du ressort exclusif des législatures provinciales. Or, le bill Lancaster, s'il était adopté, décrèterait ce qui suit : “ Toute cérémonie de mariage, célébrée par une personne dûment approuvée par la loi régissant la cérémonie du mariage, sera valide, d'après la loi, dans toutes les parties du Canada, nonobstant toute différence dans la religion des personnes ainsi mariées, ou, de la personne qui aura célébré le mariage. ” Cette disposition est indéniablement *ultra vires*. D'après notre constitution c'est aux législatures locales seules qu'il appartient de dire qui devra célébrer les mariages et suivant quelles conditions les mariages devront être célébrés. Les législatures ont le droit de prescrire que les catholiques seront mariés par leurs prêtres, et les membres des autres confessions par les ministres de leur culte. Et le parlement fédéral n'a rien à y voir. Le bill Lancaster en prétendant valider tous les mariages, “ nonobstant toute différence dans la religion des personnes ainsi mariées, ou de la personne qui aura célébré le mariage ”, empiète manifestement sur la juri-

diction exclusive des provinces. Il doit donc être rejeté par le Parlement fédéral.

* * *

Lorsque cette chronique sera lue par nos fidèles lecteurs, une nouvelle année aura fait son apparition sur la scène du monde. Nous offrons d'avance à tous les amis de la *Revue Canadienne*, et spécialement à tous ceux qui veulent bien suivre avec quelque intérêt les articles mensuels de son modeste chroniqueur, nos souhaits les plus sincères. Que Dieu leur accorde à tous, durant l'année 1912, paix, santé et bonheur.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 22 décembre 1911.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — SENTINELLES, PRENEZ GARDE À VOUS (Article du *Gaulois*—3 octobre 1911—par *Un diplomate*). — BOSSUET ORATEUR (Discours de Mgr Touchet aux fêtes de Meaux). — LA POLITIQUE CANADIENNE (Article de M. Kleczkowski, ancien consul de France au Canada, de la revue *France-Amérique*, livraison d'octobre 1911). — LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE EN ONTARIO (Statistiques du *Toronto Star*, 8 novembre 1911).

ENTINELLES, PRENEZ GARDE À VOUS (Article du *Gaulois*—30 octobre 1911—par *un diplomate*). — Le modeste compilateur de la *Chronique des Revues* aurait mauvaise grâce à vouloir disputer à son si distingué collègue de *A travers les faits et les oeuvres*, l'honorable M. Chapais, l'étude et l'appréciation des événements contemporains de l'histoire d'Europe. La chronique mensuelle de M. Thomas Chapais est l'une des meilleures études qui se publient chez nous. Depuis quinze ans passés, avec une maîtrise que rien ne lasse, notre éminent collaborateur analyse et commente ici la trame des faits et des oeuvres qui se passent en Angleterre, en France, en Italie, en Espagne et partout dans le monde. Nous n'avons pas à redire ce qui est par ailleurs si justement mis au point. Il nous a semblé, cependant, que l'article que nous voulons signaler à nos lecteurs aujourd'hui, résumait trop bien la situation compliquée où se débat le monde, pour qu'il ne fût pas intéressant quand même. *Un diplomate* (celui du *Gaulois*) n'est sûrement pas le premier venu. Sa façon, un peu pessimiste peut-être, d'apprécier les hommes et les peuples est hautement instructive. On dirait, à certains égards, une page de Bossuet, avec en moins le souci des intérêts éternels.

A propos donc du célèbre conflit que la France et l'Allemagne viennent de terminer au sujet du Maroc et du Congo, *Un diplomate* élabore cette revue, vraiment magistrale, des événements contemporains.

L'Europe, c'est ou ce devrait être une société de nations, la société des nations les plus policées, les plus éclairées qui soient. Qui dit société dit désir et capacité de vivre en commun, à l'abri de certaines conventions, de certains usages qu'on nomme des lois, et qui régissent les rapports des individus en vue de l'intérêt collectif. Pour exister côte à côte, il faut se supporter. Pour se supporter, il faut se respecter. De là vient, même chez les primitifs, le culte de la parole donnée. Ce culte est utile avant d'être honorable. C'est une sécurité mutuelle de savoir que les engagements pris sont tenus et que les hasards de la force ne sont pas les maîtres du monde.

Or, que voyons-nous depuis tantôt quinze ans ? Partout, quels que soient les races ou les régimes, l'invariable mépris de la foi jurée, la sauvage brutalité des convoitises déchaînées. Il n'y a pas eu de grandes guerres, de guerres très meurtrières, sauf une ou deux exceptions. Mais cela même aggrave le cas, car le danger est la seule parure de la piraterie. Et la piraterie diplomatique, à laquelle nous assistons, a substitué le chantage à la bataille, le vol à l'esbrouffe à l'attaque à main armée. Se battre, et pourquoi ? Pour, après la guerre signer un traité ? A quoi bon, puisque le traité sera violé dès que celui qui doit profiter de cette violation sera réputé plus redoutable que celui qui doit en pâtir ? Toute la politique moderne tient en cette règle. Bluff et rapt, voilà ses instruments.

La république américaine, si fière de sa constitution juridique, de sa cour suprême et de son attachement aux principes, a montré la route à l'ancien monde. Ses intérêts économiques lui faisaient désirer la possession de Cuba. Elle fit donc la guerre à l'Espagne. L'explosion du *Maine*, dans le port de la Havane, lui permettait d'imputer à sa victime un odieux attentat au droit des gens. Il est vrai qu'en 1911 on a reconnu à Washington que le *Maine* avait sauté par accident. Mais, entre temps, l'Espagne avait perdu Cuba, sans parler de Porto-Rico et des Philippines. Qu'importait, en présence de ce résultat tangible, la regrettable erreur des premiers enquêteurs ? Qu'importait la doctrine de Monroë ? L'Union était devenue puissance mondiale. Elle entend ne pas cesser de l'être.

L'Angleterre a continué avec les Boërs, en employant la même méthode. Les litanies de La Haye ont eu pour accompagnement les canons de lord Roberts. Certes, les Anglais ont su, la paix signée, avec leur admirable opportunisme, rendre cette paix supportable aux vaincus. Mais la forme de l'agression n'en était pas justifiée. Les deux républiques du Transvaal et de l'Orange n'ont payé de leur disparition que la richesse de leur sous-sol. Il fallait que le diamant fût anglais.

C'est désormais le droit des " races supérieures " d'affirmer leur supériorité en écrasant les " races inférieures "—par où se précise que la supériorité, dont il est ici question, n'est que celle de la force brutale. Le principe des nationalités et celui de la liberté des peuples n'ont pas trouvé, cette fois, de défenseurs. Guillaume II avait stigmatisé le raid Jameson, du temps qu'il croyait à une victoire boër. Il n'en refusa pas moins de recevoir Krüger vaincu. Les vaincus ont toujours tort.

L'Angleterre, méthodiste et puritaine, s'était servie sans scrupule. La Russie autocratique essaya de l'imiter en manquant systématiquement à ses engagements de 1902, et en n'évacuant pas la Mandchourie. Sur quoi, le Japon lui déclara la guerre avec des allures de chevalier du droit. Mais, dès qu'il eut pris le dessus, lui qui avait invoqué, avec l'appui niais ou perfide des intellectuels européens, l'indépendance de la Chine et de la Corée, le respect du bien d'autrui, mit la main sur la Corée et, sans une ombre de pudeur, mua son chapeau de gendarme en casquette de détrompeur. Cette façon subtile de se payer sur les tiers lui permit d'ailleurs de n'imposer aux Russes qu'un minimum de sacrifices, et, par là, de jeter avec ses adversaires de la veille les bases d'une profitable entente, dont les faibles faisaient les frais.

Entre temps, la France, obéissant au besoin instinctif de respirer, après les miasmes de l'affaire Dreyfus, un peu d'air extérieur, porta ses regards sur le Maroc. Mais, comme elle avait désappris dans la lutte civile les grandes audaces, elle entreprit de mener à bien son opération par la manière douce, en achetant des complicités. Elle livra donc Tripoli, province turque, aux Italiens, sans égard aux nombreux traités par lesquels elle avait garanti l'intégrité de l'Empire ottoman. Elle livra aux Anglais les pauvres Egyptiens qui, depuis 1881, avaient mis en elle leur espoir. Mais comme elle avait oublié de faire à l'Allemagne sa part, Guillaume II s'en vint à Tanger prêcher le respect de l'indépendance marocaine, comme les Japonais, en 1902, avaient prêché le respect de l'indépendance coréenne. Quand l'Allemagne aura le Congo, elle nous livrera cette indépendance en toute sécurité de conscience.

L'Autriche-Hongrie, mise en goût, a alors annexé la Bosnie-Herzégovine. Elle n'a point prétendu se couvrir d'un prétexte de droit. Elle a simplement dit qu'elle avait besoin de prendre ces provinces aux Turcs. Ceux-ci, précisément, venaient de naître à l'"idéalisme", sous les auspices du comité *Union et Progrès* et grâce à la révolution de 1908. Leur idéalisme leur a aussitôt suggéré de céder à la force, mais moyennant finance. L'Autriche a fait comme la France avait fait au Maroc. Elle a payé. Ainsi s'acclimatait dans le droit international une procédure nouvelle : le vol, avec indemnité. Prendre d'abord, parce qu'on est le plus fort, payer ensuite, parce que la guerre coûte cher et, cela fait, refuser aux tiers le droit de s'en mêler, tel fut l'édifiant spectacle offert au monde dans les premiers mois de 1909. On protesta pour la forme. Au fond, tout le monde trouva que c'était bien joué. La Russie et l'Angleterre, qui avaient été les plus ardentes à se plaindre, avaient d'ailleurs, pour ne pas pousser trop loin leur protestation, un motif commun : une opération à terminer qui réclamait la paix et le silence. Vingt ans durant, elles s'étaient menacées de la guerre à propos de la Perse. En 1907, elles crurent plus sage de se faire chacune leur part. Mais elles s'employèrent à rassurer la Perse par des engagements solennels. Quelques mois plus tard, on pouvait constater que la portée pratique de ces engagements consistait essentiellement dans la tolérance anglaise assurée à la Russie, quand cette puissance, sans raison décisive, occupa le nord de la Perse. Ici encore, le faible servait d'otage, et l'entente des forts prenait la forme d'une complicité spoliatrice. Le jour où les deux amis croiront impunément pouvoir supprimer le Chah, la garantie dont ils ont assuré son trône ne pèsera pas dans la balance.

L'indépendance du Maroc est à la veille de montrer ce que vaudra plus tard celle de la Perse. Pour s'affranchir des règles fixées à Algésiras, la France n'a pas eu besoin de réunir une nouvelle conférence. Il lui a suffi d'entrer en tractation avec la puissance réputée la plus forte et la plus hostile — j'ai nommé l'Allemagne. — Celle-ci, d'ailleurs, n'avait pas raffiné sur les moyens de nous notifier ses intentions. Un bateau à Agadir pour protéger des intérêts allemands inexistant, dont l'Allemagne n'a même pas pris soin de démontrer ou de simuler l'existence et dont elle n'a plus jamais reparlé depuis le 1er juillet dernier : ce fut le nécessaire et le suffisant. On se comprend à demi mot entre civilisés. Dès lors que la France s'offrait à rétribuer l'Allemagne, celle-ci ne se souciait plus des raisons de droit invoquées par elle cinq ans durant. Elle voulait être payée, et rien de plus. Elle ajoutait franchement que, payée

au Congo français, elle entendait l'être de façon à pouvoir prendre par voisinage hypothèque sur le Congo belge, c'est-à-dire sur un pays dont elle a garanti l'existence et la neutralité, mais qu'elle ne renonce pas à absorber quelque jour. Il faut bien penser à l'avenir !

C'est ce qu'ont fait les Espagnols en occupant Larache et El-Ksar, après avoir confié à leurs propres soldats déguisés en Marocains le soin de tirer des coups de fusil contre les murs de cette dernière ville. Il y avait un traité franco-espagnol de 1904 qui imposait à l'Espagne jusqu'en 1919 de ne rien faire de tel au Maroc sans le consentement de la France. Que ce traité fût bon ou mauvais, peu importe. Il existait. Il aurait dû être exécuté. Il ne l'a pas été. La France en prend argument pour formuler des exigences que l'Espagne jusqu'ici repousse. Qu'en résultera-t-il ? Il est trop tôt pour le préjuger. Mais ce qui est clair dès maintenant, c'est que deux peuples unis par les liens du sang et de nombreux intérêts communs, ayant signé un traité pour un objet défini, sont en conflit et la menace à la bouche dès que se réalisent les circonstances en vue desquelles ils avaient traité. A quoi bon les cachets et les sceaux ?

De l'Italie et de son débarquement à Tripoli, que dire qui ne soit dans l'esprit de tous ? Tripoli est une province turque et, il y a moins de six mois, les ministres italiens déclaraient hautement : " Il faut que Tripoli reste turc ". Mais quoi ? Après la marche des Français sur Fez, l'occasion paraît bonne. On dit aux Turcs : " Donnez-moi Tripoli à bail ". Les Turcs refusent. On leur dit : " Alors, nous allons débarquer ". On débarque et, reprenant le dialogue, on ajoute : " Cédez-nous Tripoli en toute propriété ". Les Turcs ne répondent pas. Sur quoi, on conclut : " Puisque vous ne voulez pas nous céder Tripoli tout de suite, il faudra nous payer une indemnité de guerre ". C'est une sorte de " paroli ". Plus le geste est indéfendable, plus on l'aggrave. Aux audacieux les mains pleines ! Personne ne s'étonne. Personne ne proteste. Pour un peu on trouverait que les Turcs commettent une faute de goût en hésitant à souscrire à cette nouvelle mutilation. Quand on n'est pas le plus fort, on cède, et voilà tout. Point de résistances qui troublent la quiétude des tiers ! Et pas d'affaire, voilà le mot d'ordre.

Faut-il conclure, affaiblir le fait par le commentaire ? On semblerait naïf à protester — voire même à se demander si cette apothéose du cynisme ne prépare pas pour l'avenir de terribles surprises. Je laisse donc à d'autres le rôle de prédicant et, restant sur le terrain pratique, je dis : Puisque tous les grands événements survenus en Europe depuis quinze

ans montrent le droit livré à la force, puisque tout dément les théories utopiques qui affirment le progrès de la conscience universelle et des mœurs internationales, puisque tout démontre que seuls sont respectés les peuples craints—ne laissons plus jamais endormir notre défiance au murmure de cette illusion, sachons repousser loin de nous ceux que Napoléon appelait les idéologues et qui étaient moins dangereux de son temps que du nôtre, mettons notre foi dans notre puissance seule et que la sauvegarde ou le rétablissement de cette puissance soit l'unique souci du pays. N'allons plus à La Haye : les lauriers sont coupés ! Et que, sur le rempart, au lendemain même d'accords qui ne peuvent être que précaires, les soldats en armes se renvoient de l'un à l'autre le cri de vigilance : " Sentinelles, prenez garde à vous ! "

BOSSUET, DOCTEUR (Extrait d'un discours de Mgr Touchet, prononcé à Meaux, le 29 octobre 1911, à l'inauguration du monument élevé à Bossuet). — Il y a plus de deux cents ans que l'aigle de Meaux a cessé de faire entendre sa grande voix. Mais, on l'entendait hier proclamer par l'un de ses successeurs à l'Académie, la vertu qu'il prêchait n'est pas morte au pays de France ⁽¹⁾. L'admiration non plus pour son beau talent, ni l'enthousiasme. Il y a quelques années, le regretté Mgr de Briey, évêque de Meaux, prenait l'initiative d'un mouvement en vue d'ériger un monument à son illustre prédécesseur. Il ne sera pas malséant de remarquer ici que Mgr de Briey voulut bien penser au Canada français. Entre autres, Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, répondirent avec cordialité à l'appel de leur collègue de Meaux. C'est qu'au Canada comme en France le respect des illustrations françaises se conserve avec soin. La souscription donc s'est faite. Et le 29 octobre dernier, Mgr Marbeau, successeur de Mgr de Briey, conviait aux fêtes d'inauguration du monument à Bossuet la France

(1) Discours sur les *Prix de vertu*, par M. Henri Lavedan, à l'Académie française—8 décembre 1911.

religieuse et littéraire. M. Jules Lemaître a parlé au nom de l'Académie française. Le cardinal Mercier, de Malines, a parlé au nom des pays amis et de l'Eglise. Enfin, l'éloquent évêque d'Orléans, Mgr Touchet, a fait le panégyrique du grand orateur d'il y a deux siècles en termes dignes de lui-même. De ce beau discours, voici un extrait :

Bossuet a entendu se rendre maître de tout ce qui se put acquérir de son temps, même de la physiologie; de tout, sauf peut-être des mathématiques. Les antiquités grecques et latines lui sont familières. Il a lu tous les annalistes, tous les orateurs, tous les poètes, tous les philosophes d'Athènes et de Rome. Il parle et écrit leur langue aussi facilement que la nôtre. Agé de soixante ans passés, écrasé d'affaires, il étudie l'hébreu : il force la main qui écrit l'oraison funèbre des deux Henriette, à hésiter à se troubler, à *balbutier*, si l'on se permettait de dire ainsi, en peignant des caractères non pas étrangers, mais si longtemps ignorés de lui. Ces sources profanes, bonnes à enivrer Erasme, ne pouvaient emplir son âme. Il se passionne des Pères orientaux et des Pères occidentaux; des grâces d'Origène, de la théologie de Grégoire de Nazianze, du myticisme de Basile, de l'éloquence du patriarche aux lèvres d'or, Chrysostôme, que lui seul dépassera, des pastorales et des homélies des Grégoire et des Léon, de la dure argumentation de Tertullien, particulièrement des profondeurs d'Augustin, des suavités de Bernard de Clairvaux, enfin des thèses froides et austères du penseur religieux qui consuma sa vie à diviser, sous-diviser, nombrer, peser les idées, celui que ses condisciples et ses pairs tenus à distance par leur admiration même avaient appelé " le grand boeuf muet de Sicile ", Thomas d'Aquin. L'histoire ecclésiastique, les conciles, les théologiens ne lui gardent aucun secret. Surtout il est un livre de mystère et de clarté, sublime et candide, bon aux petits, bon aux illustres, dont il vécut avec délices. A l'âge de quatorze ou quinze ans, il l'a trouvé par hasard dans le cabinet de son père. Il avait retenu dès lors les plus beaux passages de Tacite, de Virgile, d'Horace, d'Homère, de Sophocle, de Platon. Mais qu'est-ce, grand Dieu! que ces génies d'homme comparés à Moïse, à Isaïe, à Daniel, à saint Jean, à saint Paul inspirés par l'Esprit-Saint? Cette Bible qu'il a rencontrée enfin, cette Bible qu'il ne connaissait pas, cette Bible divine, de quelles hauteurs elle lui paraît dépasser tout l'humain. Véritablement, elle le dépasse comme le dôme d'azur, où les soleils voguent dans des profondeurs sans fin, dépasse la voûte, sacrée

pourtant, du Parthénon ou du temple d'Agrippa ! Et le voilà qui lit, annote, commente ; et il ne cessera plus de lire, de commenter, d'annoter. Oh ! messieurs, la Bible de Bossuet ! chargée, surchargée de mots rapides, épars, croisés, sans un blanc aux marges où il se puisse ajouter quoi que ce soit, heureux qui peut y appuyer ses lèvres dans la vénération de l'une des plus belles reliques que je sache de labeur et de foi ! Par la Bible, Bossuet fréquenta l'Horeb et le Sinaï autant que Moïse, la cour des rois de Juda autant qu'Isaïe ; Jérôme lui apprit à pleurer sur les ruines ; l'Ecclésiaste lui dit la vanité des grandeurs, des richesses, des sciences qui ne seraient que curieuses ; Daniel lui révéla la main de Dieu dans la marche des empires. Il devint l'homme de la Bible. Il le fut jusqu'à la fin. Et lorsque vieilli, voyant qu'il prenait à son tour " le chemin de toute chair ", et que rien ne défend " contre le vent froid qui souffle de la région des tombes ", ni les vertus, ni les lauriers, il se sentit les entrailles déchirées par la pierre " grosse comme un oeuf " qui le tuait, il consola ses nuits sans sommeil et s'affermir contre la douleur atroce, en se faisant lire, jusqu'à soixante fois de suite, le chapitre XVIIe dans lequel saint Jean nous dit les certitudes et les bonheurs de l'éternelle vie, obtenue, méritée aux pauvres hommes par les prières et les souffrances glorieuses de Jésus-Christ, l'éternel Fils de l'éternel Père.

LA POLITIQUE CANADIENNE (Article de M. Kleczkowski, ancien consul de France au Canada, de la revue *France-Amérique*, livraison d'octobre 1911). — Des hauteurs de l'éloquence de la chaire est-il dans l'ordre de passer à la politique et aux vues d'un homme d'état sur les destinées d'un pays ? Oui, sans doute, si nous faisons la part large à la transition, et si surtout nous considérons que de Bossuet et de Mgr Touchet à la grande politique de Dieu sur les peuples la transition devient facile. En tout cas, bien qu'il envisage les affaires de notre pays au seul point de vue humain, l'ancien consul de France au Canada, dans l'article que nous voulons citer presque en entier, et qu'il donnait à *France-Amérique* en octobre dernier, au lendemain de nos élections fédérales, a écrit une page qui n'est pas indigne de la grande histoire. M. Kleczkowski connaît bien notre pays et nos

hommes d'état, il n'est attaché à aucun parti. Son jugement n'en est que plus désintéressé et par conséquent que plus intéressant.

Ainsi que nos lecteurs le savent depuis quelques temps déjà, les élections générales qui ont eu lieu dans tout le Dominion du Canada, le 21 du mois dernier, ont tourné contre le parti libéral, c'est-à-dire contre le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier. Les conservateurs l'ont emporté d'une manière décisive, puisqu'ils sont assurés d'une majorité de cinquante voix environ dans une Chambre qui compte 221 membres seulement.

C'est sur la question de réciprocité avec les Etats-Unis, que la bataille s'est engagée. Par l'initiative du gouvernement américain, des négociations s'ouvrirent à Washington dans le courant de l'année dernière. Elles aboutirent au mois de janvier suivant, à un projet d'accord commercial. L'opposition dans le parlement canadien, s'y montra radicalement hostile, elle fit l'obstruction et mit le premier ministre au défi de porter la question devant le pays. Sir Wilfrid Laurier accepta le défi. La Chambre fut dissoute. Elle ne comptait que trois années d'existence : or, son mandat n'expirait obligatoirement, d'après les termes de la Constitution, que deux ans plus tard. Le parti libéral qui était sorti triomphant de la bataille électorale en 1896, 1900, 1904 et 1908, a connu cette fois la défaite. La question de réciprocité est la pierre d'achoppement contre laquelle, pour un temps, sa fortune est brisée.

Qu'est-ce donc que la *réciprocité* ? Pour répondre à cette question, une distinction s'impose. La réciprocité, telle que Sir Wilfrid Laurier la proposait à son pays, n'est pas du tout la réciprocité intégrale et théorique contre laquelle son pays s'est nettement prononcé. Il est curieux de constater que le projet d'accord ne contenait aucune clause de durée, et par voie de conséquence, aucune clause réservant pour les deux parties contractantes un droit de dénonciation. Les deux gouvernements prenaient simplement l'engagement de modifier leurs tarifs douaniers de manière à les mettre en harmonie avec les stipulations sur lesquelles on était tombé d'accord. L'accord résultait de lettres échangées entre les négociateurs canadiens à Washington, MM. Fielding et Paterson, et le secrétaire d'Etat américain, M. P.-C. Knox. — Dans leur lettre, MM. Fielding et Paterson expriment " l'espoir que l'arrangement, s'il est confirmé, demeurera en vigueur pour une période de temps considérable ". Le secrétaire d'Etat, dans sa réponse, ne vise pas particulièrement ce passage, son adhésion

n'est pas explicitement formulée; il en faut chercher l'expression implicite dans cette phrase : " Vous me demandez de confirmer votre manière de comprendre les résultats de nos récentes conférences; c'est pour moi un grand plaisir de vous répondre que votre exposé de l'arrangement projeté s'accorde entièrement avec la manière dont je le comprends moi-même ".

Tel est, dans ses caractéristiques essentielles, le projet de réciprocité qui a reçu l'approbation du sénat américain (juillet 1911), et qui attendait la sanction du parlement canadien, quand il fut décidé, à Ottawa, de procéder préalablement à des élections générales. En fait, sinon en droit, le projet s'est trouvé soumis ainsi à la ratification du peuple canadien par voie de consultation directe. Ceux qui ont pris parti contre l'arrangement, les uns parce qu'ils le considéraient comme dangereux, les autres parce qu'ils voulaient atteindre à travers le projet, le ministère au pouvoir, en ont singulièrement étendu la portée. L'accord était partiel, limité. Tous les détails se sont évanouis: le mot " réciprocité " seul est resté. Il est apparu aux yeux de l'électeur inquiet comme une menace et comme un péril; l'électeur s'est prononcé contre une tendance, bien plus qu'il n'a voté sur une réalité.

Le chef de l'opposition, M. Robert L. Borden, a eu la chance de trouver, au cours de sa campagne, un auxiliaire puissant dans la personne d'un homme éminent à bien des titres, étranger jusqu'ici à la politique, mais dont le nom est inséparable de l'une des plus grandes entreprises de ces trente dernières années, une entreprise qui a transformé le Canada, lui a ouvert, en ouvrant l'Ouest à la culture et à la civilisation, les plus belles perspectives d'avenir, et sera considérée dans l'histoire comme le point de départ de tous les progrès déjà accomplis, et de ceux qui s'accompliront encore, dans les vastes possessions britanniques de l'Amérique septentrionale. L'entreprise, c'est la compagnie du *Canadian Pacific Railway*, l'homme est Sir William Van Horne. Dès la première heure, par une lettre rendue publique, il prit position contre la réciprocité en soi. Il insistait, dans ses conclusions, sur le danger de s'engager dans une voie d'où il serait ensuite impossible de sortir. Aussitôt que la campagne électorale fut ouverte, la parole de Sir William Van Horne se fit entendre: à Saint Andrews (Nouveau Brunswick), où il réside l'été, puis à Saint John, capitale de la même province, puis, l'avant-veille du scrutin, à Montréal, la métropole commerciale et la plus grande ville de la Confédération. Partout son intervention produisit une impression profonde.

Chacun se rappelait que la prospérité actuelle, l'étonnante prospérité du Canada, était, pour une bonne part, l'oeuvre de Sir William Van Horne. Personne n'a contribué plus que lui à la création de la grande voie transcontinentale du Canadian Pacific, oeuvre si incertaine à ses débuts, si féconde en résultats aujourd'hui; personne n'a travaillé mieux que lui à susciter, ce qui n'était pas moins difficile, la colonisation, les industries, le commerce qui alimentent le trafic de ce réseau immense. Quand un homme de cette trempe et de ce passé vient dire au pays dont il a si bien servi les intérêts: "Prenez garde, la prospérité, l'avenir de ce pays est en péril", on comprend que ce cri d'alarme ait un retentissement considérable et que la face des affaires publiques en soit tout à coup changée. Au souffle d'une telle parole, les électeurs ont dû perdre jusqu'au souvenir du projet gouvernemental dont le début de cet article a montré les limites étroites et la portée restreinte. Ils n'ont vu qu'une chose, c'est que, bon ou mauvais, un tel projet engageait le pays dans une voie nouvelle, et pouvait entraîner à des conséquences imprévues. "Le Canada est en pleine prospérité. Pourquoi changer. Le mieux est l'ennemi du bien. *Let well enough alone...*"

Ces propos s'entendaient bien, de-ci de-là, au Canada, quand je m'y trouvais, au mois d'août dernier. Et cependant personne, à ce moment, même parmi les adversaires les plus résolus de la réciprocité, ne prévoyait que les élections prendraient la tournure qu'elles ont prise. La personnalité de Sir Wilfrid Laurier avait un tel prestige! Quinze années à la tête des affaires, il n'avait cessé de grandir au pouvoir, et le pays grandissait avec lui! Il avait représenté le Canada, avec une distinction rare, au jubilé de la reine Victoria en 1897, au couronnement du roi Edouard en 1902, au couronnement du roi Georges V au mois de juin dernier. Par trois fois, il avait pris part aux conférences des ministres coloniaux qui s'étaient réunis à Londres en 1902, en 1907, en 1911. La netteté de ses vues, sa belle et haute intelligence, toujours au-dessus des petites choses, lui assuraient sans effort un ascendant réel sur les ministres des autres colonies britanniques qui siégeaient avec lui.

Ceux de nos compatriotes qui ont vu Sir Wilfrid Laurier, qui l'ont entendu, lors des deux courtes visites qu'il fit à Paris, ne l'ont jamais oublié. Ils ont admiré son grand air, ses manières avenantes et courtoises et, plus encore, la noblesse de sa pensée toujours servie par une éloquence séduisante et large.

Le Canada tout entier était fier de Laurier. Sous son gouvernement, et sans que cela nuisît, en aucune façon, à la solidité des liens qui ratta-

chent ce pays à la couronne britannique, le Canada a pris de plus en plus la figure d'un Etat, d'un véritable Etat, complètement organisé, et conservant quand même sa physionomie primitive et son attrayante originalité. Avec Laurier à sa tête, cette colonie, sans cesser d'être une colonie est devenue de plus en plus une " nation " dans le sens le plus élevé du mot, une nation qui compte et comptera chaque jour davantage, pour quelque chose de très considérable, dans la grande famille des peuples les plus vivants et les plus riches d'avenir. Ce sont des services, cela, et des services dont l'effet se prolonge bien au-delà du moment où celui qui les a rendus abandonne le pouvoir, après des élections contraires. Le nom de Laurier a déjà sa place dans l'histoire du Canada. Il aura sa place dans l'histoire générale. Comment ne pas ajouter que ce nom, avec sa consonnance française et son origine dont il est le signe, est particulièrement doux à nos oreilles ! Il s'inscrira tout naturellement sur le marbre où se gravent les noms illustres qui rappellent—mais peut-on l'oublier !—que la France a derrière elle, dans l'Amérique du Nord, un passé glorieux ! Le bon grain qu'elle a jeté dans ce sol vierge germe encore, et la race qu'elle y a transplantée n'est pas près de s'éteindre.

Personne ne sera plus empressé de rendre justice aux qualités éminentes de Sir Wilfrid Laurier que l'homme probe, loyal, distingué, qui est appelé à lui succéder comme premier ministre de la Confédération canadienne. Robert L. Borden, le chef du parti conservateur, qui a triomphé aux élections, a montré, comme chef de l'opposition, des qualités de mesure, de sérieux, et une courtoisie qui ne se dément jamais. Au Canada, le chef de l'opposition, est, en quelque sorte, une institution d'Etat. Son rôle est jugé tellement indispensable au bon fonctionnement d'un système de gouvernement parlementaire, qu'un traitement équivalent au traitement d'un ministre en exercice est inscrit au budget fédéral pour indemniser l'homme politique qui tient l'emploi (7,000 dollars par an, plus de 36,000 francs). C'est le seul pays où les choses se passent de la sorte. Mais c'est aussi le seul pays, probablement, où la division nécessaire des partis exerce si peu d'influence sur les rapports individuels. Aussi n'ai-je pas été surpris d'apprendre qu'il est question déjà qu'un poste de première importance soit offert par le gouvernement conservateur à Sir Wilfrid Laurier, au cas où il lui plairait de l'accepter. Un adversaire de la réciprocité, en m'entretenant du résultat des élections, écrit, dans la joie de la victoire : " Eh bien, voilà la réciprocité mise en pièces ; elle est morte, et morte dans des conditions qui écartent toute crainte de la voir ressusciter.

ter". Puis il ajoute : " Ma joie est tempérée par un seul regret pour Sir Wilfrid Laurier personnellement. Ce regret est ressenti par tout le monde, en dehors de toute considération de parti. C'est une *splendide* personnalité que Laurier... " Quel hommage éloquent ! Venant d'un adversaire, il honore celui qui l'apporte autant que celui qui le reçoit.

Et maintenant l'on peut se demander, à un point de vue philosophique en quelque sorte, si, lorsqu'il proposait l'arrangement de réciprocité mitigée qui vient d'être condamné par le vote populaire, l'homme d'Etat de premier plan qu'est, de l'avis de tous, Sir Wilfrid Laurier, aurait pu se tromper aussi lourdement que le croient, en toute sincérité, ceux qui l'ont combattu avec tant d'ardeur ? La Confédération canadienne a les Etats-Unis pour voisins sur une longue frontière de plus de 5,000 kilomètres. La géographie a ses lois, sa logique et ses exigences. En dehors de toute réciprocité conventionnelle, malgré des tarifs très élevés de chaque côté de la ligne douanière, le mouvement des échanges entre les deux pays représente, pour le Dominion, a très peu de choses près, la moitié de ses échanges avec le monde entier (343 millions de dollars sur 693). Son commerce avec le Royaume-Uni atteint 245 millions dont 149 à l'exportation, alors que ce qu'il exporte aux Etats-Unis représente en valeur 233 millions de dollars. Ces chiffres donnent à réfléchir. Est-il téméraire d'en déduire qu'il n'est pas bien sûr que le dernier mot ait été dit sur la question de la réciprocité ? La possibilité de l'annexion a été agitée comme un spectre ; elle a plané comme un fantôme effrayant sur les dernières élections. L'annexion ! Au Canada, personne n'y pense, personne n'en veut. Ils sont peu nombreux ceux qui y songent aux Etats-Unis, et ils sont sans autorité. Ce sera peut-être un des effets utiles de la consultation nationale du 21 septembre d'avoir vidé la question une fois pour toutes. Sous la souveraineté du roi d'Angleterre, nous l'avons dit, nous le répétons, le Canada est de plus en plus une " nation ". Que la " réciprocité ", vaincue hier, reparaisse demain, et s'insinue plus ou moins profondément dans les relations économiques des deux pays limitrophes, le Canada, en tant que " nation ", n'en sera pas affecté. Son individualité historique est trop affirmée déjà, elle est trop bien déterminée par des institutions politiques éprouvées et par les progrès incessants qu'elles abritent, pour que rien ne puisse l'altérer, ni encore moins la détruire. C'est un organisme complet, parfaitement apte à vivre de sa vie propre, qui veut vivre, et qui vivra.

LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE EN ONTARIO (Etude du *Toronto Star*, 6 novembre 1911). — Le grave problème de la survivance de la race française en Amérique, ce que M. Maurice Barrès appelait naguère le *Miracle canadien*, préoccupe les penseurs de tous les camps. Nous avons foi, nous, en notre avenir, quoiqu'il arrive. Il est bon de nous le redire. M. Kleczkowski, dans l'article que nous citons ci-haut, touche assez directement cette question. A l'entendre parler de Sir Wilfrid Laurier, on sent sourde je ne sais quelle pensée plus profonde. La race française n'a pas dit son dernier mot au Canada. Il coulera de l'eau dans le Saint-Laurent avant que les assimilateurs aient réussi à étouffer la voix du sang—d'un sang qui sait rester généreux et fécond. Voyez ce que nous raconte un journal anglais de Toronto, le *Toronto Star*, qui, évidemment, ne doit pas majorer les chiffres.

En 1901, la population d'Ontario était de 2,782,947, dont 158,671 d'origine française. En 1911, la population d'Ontario est de 2,512,902. On ne connaît pas encore la proportion des différentes races, mais si la population française a augmenté en proportion de la population totale de la province elle doit être d'environ 182,000. On a toute raison de croire qu'elle excède de beaucoup ce chiffre et au lieu d'augmenter de 15 p. c. en dix ans elle a probablement augmenté de 56 p. c. au moins. Cet estimé n'est pas basé sur une simple spéculation. Il y a deux ans, un recensement ecclésiastique de la province a été pris. Il a donné le résultat suivant pour la population catholique française d'Ontario, par diocèses : Ottawa, 121,000; London, 32,000; Pembroke, 25,000; Sault Sainte-Marie, 25,000 ; Alexandria, 17,000; Kingston, 10,000; Toronto, 8,000; Peterboro, 5,000 ; Hamilton, 4,000. — Total, 247,000.

Ce recensement a été pris il y a deux ans. L'augmentation qui s'est produite depuis cette date devrait suffire pour compenser les exagérations possibles du recensement ecclésiastique. Donc la population française est d'au moins 247,000. Par conséquent, alors qu'en 1901 une personne sur quatorze était française dans Ontario, en 1911, il y en a une sur dix. On remarquera de plus que ce chiffre d'un sur dix ne représente pas exactement la situation. Il n'y aurait pas de problème de bilinguïté si les

Canadiens français étaient disséminés dans toute la province. Au contraire ils sont groupés, et quatorze comtés sont maintenant en majorité français.

Ces chiffres ne sont pas donnés pour soulever le sentiment anti-français. Il ne s'agit pas de question de race, ce n'est qu'une question d'éducation. Durant la dernière décade la population d'Ontario s'est augmentée de quinze p. c.; sur ces quinze p. c., il y en avait quatre de population française. L'augmentation de la population française a été constante depuis le dix-huitième siècle, mais elle s'est surtout accentuée depuis cinquante ans. En 1851, Prescott et Russell avaient une population de 13,357 dont 4,125 français. Dix ans plus tard, les chiffres étaient de 22,323 et de 9,447, soit une augmentation de 61 p. c., et de 120 p. c., respectivement. En 1881, vingt ans plus tard, sur une population de 47,939 âmes, il y en avait 24,223 français, environ la moitié. Vingt ans plus tard, au dernier recensement, Prescott et Russell avaient une population réunie de 62,201, dont 36,712, presque 60 p. c. française. Le présent recensement, croit-on, montrera que la population française de ces deux comtés atteindra soixante-quinze pour cent. Voici donc un cas où deux comtés, presque exclusivement anglais il y a un demi-siècle, sont presque entièrement français aujourd'hui. A l'autre bout de la province, le comté d'Essex avait en 1851 une population de 16,817, dont 5,424 Canadiens-français. Au dernier recensement, la population totale était de 33,418 dans Essex-Nord avec une population française de 13,208, tandis qu'il n'y avait que 4,177 français dans Essex-Sud sur une population de 25,326. Il est probable que le recensement de 1911 montrera que la population de la bordure nord de la province s'étendant jusqu'aux frontières de Manitoba, est presque entièrement française. D'ailleurs en 1901 sur une population de 36,551, le district de Nipissing comptait 15,384 français.

Elie-J. AUCLAIR,

Secrétaire de la Rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE DU SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE, par Mgr C.-P. Choquette, supérieur du même séminaire. 1 vol. de 540 pages, avec illustrations. — Chez les Sourds-Muets, à Montréal, 1911.

Il appartenait au digne successeur des Girouard, des Raymond, des Désaulniers et des Ouellette, de donner à ses frères et à ses élèves, à l'occasion du centenaire (1811-1911), dont nous a parlé de façon si intéressante M. l'abbé Chartier (livraison de septembre), l'histoire de la très méritante *Maison* qu'il gouverne. Tous les *Maskoutains*, comme ils s'appellent, aimeront ce livre, qui n'est peut-être pas complet, mais qui est bien fait et sérieusement écrit. Un deuxième volume doit suivre, qui complètera sans doute les renseignements que les "anciens" d'un collège-séminaire sont toujours si avides de connaître. Nous aimons à espérer que d'ailleurs tout le public lettré canadien fera bon accueil à ce livre qui expose une si importante page de notre histoire nationale. Depuis un siècle passé, la jolie ville de Saint-Hyacinthe, par les citoyens qu'elle a vu naître et par les hommes qu'elle a formés, à tenu un rang remarquable dans l'histoire du Canada. Mgr Choquette ne pouvait mieux occuper les rares loisirs que lui laissent ses hautes fonctions qu'en dépouillant ainsi les annales de sa maison. Son exemple devrait être suivi — comme ceux des abbé Gosselin et des Mgr Douville — par tous les maîtres de notre enseignement secondaire. — E.-J. A.

* * *

SOUVENIRS ET BIOGRAPHIES (1870-1910), par M. le sénateur L.-O. David. 1 vol. de tout près de 300 pages. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1911.

M. David, on l'a dit justement, personnifié, depuis quarante ans, le patriotisme canadien-français. Très mêlé aux choses politiques, ses opinions ont été souvent discutées. Personne ne saurait nier son ardent

amour pour sa race et pour son pays. Toujours au premier rang dans le monde des hommes publics, il les a tous connus et il en parle de façon fort attrayante. Dans les trente-cinq *biographies* qu'il nous donne, que de *souvenirs* il a su grouper ! Avec cela, chaque étude est en vue de la photographie de celui dont il est parlé, et ce n'est pas pour diminuer l'intérêt. M. de Bonnechose, un critique autorisé, écrivait naguère à M. David : " L'histoire contemporaine est une mer fatale à ses explorateurs ". Ce qui revient à dire qu'il est malaisé de parler des vivants. Selon l'angle des intérêts politiques ou autres où l'on se place, on risque en effet de rencontrer plus d'une contradiction, c'est-à-dire plus d'un écueil. Je ne suis pas sûr que M. David les ait évités tous. Mais la postérité lui sera reconnaissante d'avoir fixé pour l'histoire les figures de nos grands hommes et de quelques-uns qui furent moins grands peut-être mais qui intéressent quand même. Nos félicitations à l'auteur et nos meilleurs vœux. — E.-J. A.

* * *

DOLLARD DES ORMEAUX, par M. le magistrat Bourbeau-Rainville. Un drame historique canadien en neuf tableaux. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1911.

Ce drame historique est en vers, et bien qu'ils traitent, ces vers, d'un héros digne de ceux de Corneille, je ne jurerais pas que tous soient cornéliens. Il n'importe. Ce qui intéresse c'est l'effort, digne de mérite, du jeune écrivain canadien pour présenter à ses compatriotes en belle posture — mi-historique et mi-conventionnelle — l'un des héros les plus populaires de notre histoire nationale. M. Bourbeau-Rainville, qui n'est pas à ses débuts, ne s'arrêtera pas en chemin, et nous avons confiance que son nom fera un jour bonne figure dans le Panthéon des lettres canadiennes. Nos félicitations et nos vœux. — E.-J. A.

* * *

MADAME SAINTE ANNE ET SON CULTE AU MOYEN AGE. — Tome I, par Paul-V. Charland, des Pères Dominicains, docteur-ès-lettres.—

Le Père Charland, un homme de talent admirablement cultivé, tout en s'occupant d'enseignement ou de prédication, s'est taillé une belle tâche,

digne vraiment de toute une vie de labeur, pour ses moments de loisirs. Il s'est constitué le champion de celle qu'il appelle, avec les anciennes chroniques, *Madame Sainte Anne*, et que, chacun le sait, tout le monde au Canada révère.

Mort ou vivant, dit-on,

A Sainte-Anne une fois doit aller tout Breton !

Et les Canadiens de même ne sauraient ne pas aller au moins " une fois " au sanctuaire de Beaupré, commé leurs cousins de Bretagne à celui d'Auray.

Le livre nouveau du Père Charland, qui n'est qu'un tome premier, vient pourtant après un autre sur le même sujet paru il y a quinze ans. Les ouvrages sérieux ne s'improvisent pas. Le Père Charland a longuement et patiemment élaboré son oeuvre. Aussi elle vivra, et, comme le dit si bien son frère en religion le Père Couët, *Madame Sainte Anne* et le *Père Charland*, voilà deux noms à jamais inséparables.

Nous empruntons au Père Couët — et cela sans remords aucuns, car nous connaissons sa bienveillance — la pénétrante analyse qu'il a donnée du livre de son érudit et brillant confrère. Nous ne saurions mieux nous y prendre pour faire connaître l'attachante étude du Révérend Père Charland sur notre grande Thaumaturge du Canada.

Dans un chapitre préliminaire l'auteur de *Madame Sainte Anne* établit, explique le Père Couët, l'ancienneté du culte de la grande sainte dans l'Eglise, en s'appuyant sur la bulle du pape Grégoire XIII. Il faut avouer qu'il n'est pas tendre, et nous trouvons qu'il a raison, pour les démolisseurs des pieuses légendes, ancrées si profondément dans l'âme du peuple. Ne sont-elles pas le souvenir ineffaçable de faits ou d'évènements dont les ancêtres ont été les témoins ? Elles en ont conservé la moëlle et la substance, et c'est à ce titre qu'elles ont des documents de premier ordre, et irréfutables, comme le disait Etienne Lamy dans un discours célèbre.

Puis, dans une trentaine de pages, le Père Charland fait un tableau magnifique de l'Orient, au point de vue religieux, trop ignoré et trop méconnu, mais que l'histoire véridique est en train de réhabiliter. Le culte de sainte Anne en Orient est un vaste sujet qui se divise comme suit: les Monuments littéraires, la Liturgie, les Sanctuaires et l'Iconographie ou sainte Anne dans les arts. Le présent volume contient

l'étude des Monuments littéraires et d'une partie de la Liturgie. Dans quelle mesure les écrivains orientaux, poètes et orateurs se sont-ils exercés sur ce sujet? Ont-ils laissé des oeuvres dignes de notre admiration, et surtout dignes de la Mère de la Sainte Vierge? Les recherches de l'érudit auteur ont été très fructueuses. L'éloquence et la poésie ont chanté brillamment *Madame Sainte Anne*.

Au VIIIe siècle nous trouvons une magnifique efflorescence de poésie et d'éloquence. Au premier rang se rencontre saint Jean Damascène (676-754) un des plus grands théologiens de l'Eglise grecque — le plus considéré de cette Eglise — puis Germain, patriarche de Constantinople; au Xe siècle, un certain Cosmas appelé *vestitor*, humble prêtre qui aurait occupé à la cour de Constantinople la charge modeste qu'indique son nom. Il est l'auteur d'un panégyrique des glorieux parents de la Vierge qui est un " pur chef d'oeuvre par l'excellence de la composition et le charme du style ".

Qu'on en juge par l'extrait suivant : " Bienheureux sont-ils les parents de la Vierge, Mère de Dieu, eux à qui le monde entier est redevable : les prophètes, parce que leurs oracles touchant l'incarnation du Verbe se sont par eux vérifiés; les apôtres, parce qu'une nouvelle naissance selon la grâce les a faits, par l'intermédiaire de Marie, *enfants de la lumière* ; les saints martyrs, parce qu'ils ont été par elle couronnés; les justes et les saints parce qu'ils sont devenus les héritiers des biens futurs; les pécheurs, parce que les prières de la Mère de Dieu leur ont obtenu miséricorde. "

La poésie d'Orient, ou mieux l'hymnologie de cette première partie du Moyen-Age, a ceci de particulier qu'elle est chantée par l'auteur lui-même, car le poète était aussi musicien. Le mélode, c'est ainsi qu'on l'appelait, chantait ses vers sur un air qu'il composait ou qu'il improvisait. Parmi les plus illustres, bien que l'un des moins connus, se trouve saint Romain, qui reçut comme récompense de ses vertus, le *kharisme du chant*, dit l'historien Nicéphore Calliste. Qu'elle est belle cette hymne qu'il consacre à sainte Anne! Elle fut composée pour la Nativité de la sainte Vierge. A l'occasion de la mère il chante la fille. Nous aimerions reproduire en entier ce beau poème. En voici quelques extraits :

" Gémissant dans leur infortune, Anne et Joachim ont longtemps prié, et leurs ardentes supplications sont parvenues aux oreilles de Dieu :

elles ont obtenu pour le monde le divin fruit de vie. Joachim sur la montagne répandait sa prière, Anne dans le jardin pleurait son malheur. Mais avec joie maintenant la stérile enfante la Mère de Dieu, la source pure de notre vie.

“ O chère maternité de sainte Anne, de quels hymnes te célébrai-je ? Et toi, le plus saint des temples, pourrais-je dignement t'honorer ? Joachim priait sur la montagne pour que, des mains de sa sainte épouse un enfant passât un jour dans ses bras. Et la prière du saint est exaucée, et Anne la bienheureuse donne au monde la joie, avec la Mère de Dieu, la source pure de notre vie !.....

...“ Pour moi, Dieu bon, tu as fait de grandes choses ! J'ai donné le jour à une enfant qui sera la mère du Seigneur, roi des siècles, et restera cependant, par la vertu divine, vierge toujours comme elle est maintenant. Dieu de miséricorde, je te l'offre dans ton temple, elle qui doit te recevoir quand tu descendras de l'En-haut, et que j'appelle avec joie la Mère de Dieu la source pure de notre vie. ”

Ces poèmes, comme nous le disions, étaient chantés par les auteurs durant l'office liturgique. Je suppose que l'on chantait alors comme on prêche aujourd'hui. C'était sans doute le sermon de ce temps-là, au moins dans certaines circonstances. Ou peut-être les deux alternaient-ils avec les autres parties de l'office divin. Car on sait qu'en Orient les fidèles étaient attirés et retenus au temple, non seulement par la magnificence des décors aux brillantes couleurs, l'or et l'argent semés à profusion, le parfum des encens les plus exquis, mais encore, et plus peut-être, par l'éloquence des orateurs et par le charme de la poésie intimement unie à la musique.

La liturgie elle-même demandait une étude à part. Elle réservait au Père Charland l'occasion de faire de nouvelles découvertes. Il a pu examiner à loisir ce fond oriental si riche et si varié que possède la *Bibliothèque Nationale*. Sainte Anne a occupé une place considérable dans cette liturgie, comme le prouvent les *menées* ou livres liturgiques, qui contiennent les différents offices consacrés à sa mémoire. Et c'est là précisément que se retrouve l'expression de la piété et l'admiration du peuple qui rend à la bonne Mère des hommages proportionnés à sa grandeur et à ses mérites. Les Orientaux avaient institué jusqu'à quatre ou cinq fêtes en l'honneur de sainte Anne. Elles varient en nombre suivant les pays et les rites. Plusieurs étaient personnelles, d'autres étaient partagées avec sa bienheureuse fille.

Donnons encore une fois la parole à l'un de ces pieux mélodes. Il chante :

“ Voici le jour lumineux cher à toute la terre, où s'est endormie dans le Seigneur la glorieuse Anne, mère de notre vie, mère du tabernacle où s'est enfermée l'immensité divine.

“ Venez, tous les amants de la pureté et de la virginité, venez célébrer l'heureux sommeil d'Anne, la mère de Marie sa divine enfant.

“ Salut, douce hirondelle, messagère du printemps! Salut à ta sainte vie qui eut pour récompense la vierge sans souillure! Salut à toi, auguste aïeule de l'agneau qui efface les péchés du monde.

“ O sainte aïeule du Seigneur, maintenant que tu as quitté la terre pour le ciel, obtiens de Dieu pour nos âmes une grande miséricorde. ”

Un peuple qui chante ainsi des poèmes sur le temple de Dieu devait célébrer dignement les fêtes de la Vierge et de sa sainte Mère. Et quand ces mélodes et ces orateurs s'appelaient Romanos ou Jean Damascène, on ne saurait être surpris que le peuple ait passé des heures entières à jouir de la beauté de ce spectacle, à savourer la douceur de cette harmonie, et puis à se passionner avec tant d'ardeur pour les questions religieuses. “ Rien, dit l'auteur, n'était encore changé en Orient, dans ce temps-là. On avait encore la foi aux choses de Dieu, aux êtres choisis de Dieu, précisément en vue de nous y faire croire et de nous les faire aimer. Joachim et Anne étaient de ceux-là, eux, les instruments, les intermédiaires, les transmetteurs directs de la grâce de Dieu. ”

C'est ici que s'arrête ce premier volume. Un deuxième suivra prochainement. Nous y retrouverons avec la fin de l'étude de la Liturgie, celle des Sanctuaires et de l'Iconographie de sainte Anne.

Le P. Charland a fait une oeuvre de savant, car son livre déborde d'érudition et de richesse qu'il semble avoir utilisées à la lumière d'une sage critique. Quel travail il lui a fallu faire pour déchiffrer ces vieux bouquins qui font peur au profane? Seule, la patience d'un bénédictin ou d'un habitué de l'École de Chartres est capable de braver ces manuscrits grecs du Moyen-Age, véritables hiéroglyphes agrémentés des abréviations les plus déconcertantes, de copistes à court de temps ou de parchemin.

E.-J. A.
